

Bourbriac et sa Région Sous la Révolution

*Pays d'Argoat N°16
Y. Botrel*

Bourbriac et sa région dans la Révolution

I

En convoquant les Etats-généraux et en permettant à ses sujets de rédiger leurs doléances, le roi Louis XVI entame — mais peut-il s'en douter ? — le processus qui va conduire au plus parfait bouleversement qu'ait pu connaître la monarchie française dans son histoire, pourtant mouvementée : **la Révolution**.

Toutes les paroisses et trêves du duché de Bretagne, même les plus reculées, vont participer activement à la mise en forme de ces Cahiers destinés à informer «le meilleur des rois» des infortunes de ses sujets. Car aucune province n'a vu se manifester aussi nettement que la Bretagne l'opposition noblesse/tiers-état. C'est ici qu'elle est la plus vive avec, d'une part, une classe sociale accrochée sans discernement à ses privilèges et, de l'autre, la masse du peuple résolue, sous la direction active de la bourgeoisie, à arracher des concessions significatives.

Dans les paroisses d'Argoat, à l'écart des grands mouvements de pensée de cette fin de siècle, où les hommes et les femmes évoluent dans une société extraordinairement stable, identique en tout point à celle où vivaient leurs pères, on perçoit en ce début de 1789, les premiers signes de la fermentation. Pour la première fois peut-être depuis 1675 et la révolte des Bonnets-Rouges, un frisson revendicatif parcourt les campagnes : l'espoir est à portée de main.

Le 1^{er} février 1789, le général de la paroisse de Bourbriac s'est réuni en la présence du recteur, Yves Loas. L'objet de la séance est la lecture par ce dernier d'une proclamation, rédigée en breton afin d'être accessible, et faite le 10 janvier précédent par la noblesse de la province. Le recteur, lui-même, donne le ton du commentaire en déclarant à ses auditeurs qu'il ne leur a fait cette lecture «que pour faire sentir l'inconséquence» du point de vue de la noblesse.

Déjà ce premier février, le général de paroisse met en avant trois doléances que l'on retrouvera plus tard dans le cahier officiel : suppression des haras¹, suppression des taxes qui rendent la boisson plus chère au peuple qu'aux nobles et, enfin, que l'obligation soit faite «aux laquais sans nombre» et autres «gardes établis sans qualités», au service de la noblesse, de tirer au sort comme le font les fils de laboureurs pour le service de la milice². Voici donc les revendications authentiques et originales de Bourbriac. La réunion s'est faite en présence de Brunot, procureur fiscal de la seigneurie Saint-Michel qui écrit le lendemain : «J'aurais aimé qu'elle (la municipalité de Rennes) eut été, comme je l'ai été, témoin des expressions de ces braves paroissiens contre les nobles : ils étaient prêts dans la sincérité de leur cœur, de fournir envers eux et pour la défense du tiers au moins 5.000 hommes.» De ce dernier point on peut douter, car la paroisse de Bourbriac, pourtant une des plus considérables de l'évêché de Tréguier auquel elle appartient, n'excède guère alors, même en y adjoignant sa trêve de Saint-Adrien, 3.600 âmes, tous âges et sexes confondus³.

¹ *Le principal grief des paysans est que les chevaux, issus des haras, ne répondent pas aux critères qu'ils jugent essentiels pour le travail qu'ils en attendent. Mais les haras n'entraient-ils pas en concurrence avec les riches laboureurs parfois étalonniers ?*

² *Bourbriac, y compris Saint-Adrien, fournit en 1781-82-83-85-86, 2 miliciens chaque année (1784 : 3 miliciens). En 1786, sur 322 appelés, 304 sont exemptés ou réformés.*

³ *La paroisse de Bourbriac couvrait 8.182 ha, y compris sa trêve de Saint-Adrien (996 ha).*

Le 31 mars suivant se tient la rédaction officielle du cahier de doléances dont l'élaboration est confiée au « corps politique » (le général de paroisse) et aux principaux notables, au nombre desquels ont relèvé déjà les noms de ceux qui vont jouer un rôle de premier plan dans les mois et les années à venir, tels Bernard Le Bonté et Bertrand Trovel (futurs maires). On trouve parmi ces 26 hommes les principaux contribuables de Bourbriac ; tous laboureurs, c'est-à-dire appartenant à la classe supérieure de la paysannerie. Quelques-uns ont des rudiments d'instruction, un peu de lecture, plus rarement d'écriture et s'expriment vaillamment que vaillamment en français. La présidence de la séance a été confiée à François Gambier, contrôleur ambulant c'est-à-dire percepteur des droits de l'enregistrement (des actes). Probablement est-ce lui, assisté d'Alain Herpe, greffier ou commis du général, qui met au clair les 14 articles qui composent le cahier. La teneur anti-nobiliaire des revendications apparaît aussitôt : elle occupe neuf articles. Les notables réclament en premier lieu la simplification du fonctionnement de la justice par la suppression des juridictions inférieures, basses et moyennes, et leur réunion aux hautes justices⁴. La multiplicité et l'enchevêtrement de ces juridictions sont d'une complexité inouïe et favorisent, à une époque où l'esprit de chicane est la règle, des procédures longues et coûteuses, qui, par le biais de l'appel, rendent impossible aux plus pauvres de faire valoir leurs droits. De ces juridictions où le seigneur est juge et partie, il retire une part essentielle de ses revenus au détriment de ses vassaux.

On trouve en 1789 dans le Minibriac les seigneuries suivantes⁵ :

— Le **Disquay** (Bourbriac) - Kerauffret - Kertoudic (Saint-Adrien), toutes trois hautes justices appartenant au marquis de la Rivière puis à son petit-fils La Fayette. Elles sont réunies à celle de Saint-Michel et s'exercent à Guingamp. Ces trois seigneuries, de par l'importance des terres qu'elles contrôlent, font de leur propriétaire le principal seigneur de la paroisse de Bourbriac ;

— **Bossan** (haute justice) réunie à celle du Groesker en Moustéru appartenant à Monsieur du Garspern ;

— **Krec'h Kan** (haute justice) ; réunie à celle de l'Isle (ou An Enez) en Moustéru ;

— **Le Lojou** (haute justice) appartenant aux Le Brun du Lojou, elle s'exerce à Guingamp ;

— **Kerliviou** (Bourbriac et Plésidy) et Le Sullé (Plésidy) appartenant à Botherel de Quintin.

— **Le Bois de la Roche** (Coadout), haute justice, aux Bahuno du Liscoët.

— **Magoar** (ou Kergouanton-Magoar), moyenne justice, aux Bizien du Lézar.

— La juridiction abbatiale de **Coat Mallouen**, en Saint-Connan, exerce son droit de haute justice à l'Étang-Neuf et possède de nombreux biens à Bourbriac⁶, Plésidy, Kerpert, Saint-Connan, Coadout etc.

— Au niveau supérieur se trouve la seigneurie de Minibriac qui s'étend sur les paroisses et trêves de Bourbriac, Saint-Adrien, Coadout, Magoar et Plésidy. Depuis le XV^e siècle, le Minibriac, pour la commodité de l'administration, est réuni à la seigneurie de Guingamp car l'une et l'autre sont du duché-pairie de Penthièvre qui appartient en 1789 à Louis Jean-Marie de Bourbon.

Comme on peut en juger, la plupart des petites juridictions énumérées exercent la haute justice et certaines d'entre elles ont été réunies par leur propriétaire. Comment faut-il alors comprendre la revendication des représentants de Bourbriac, l'acceptation des hautes justices seigneuriales ? Toutes les seigneuries possèdent, semble-t-il, un, voire plusieurs moulins et cette situation a conduit à la rédaction de l'article 3 : l'obligation qui est faite au vassal de fréquenter le moulin de son seigneur aboutit, pour celui-ci, à une situation de monopole qu'exploite sans vergogne le meunier. Tout au long de l'Ancien régime, les plaintes des laboureurs à l'endroit des meuniers sont innombrables et justifiées car la rapacité de ces derniers est légendaire. Au nombre des contraintes, dont l'iniquité hérisse la paysannerie, il faut aussi placer les corvées seigneuriales « traces d'un ancien esclavage » qui pèsent si lourdement sur les épaules des cultivateurs. Comment pourrait-il en aller différemment, alors qu'aux époques de grands travaux,

⁴ *Basse et moyenne justice avaient compétence dans le domaine féodal, administratif en droit civil et de police. La haute justice possédait la puissance de mort.*

⁵ *En plus des seigneuries indiquées, on trouvait également celle du Helloc'h (Bourbriac) et du Médic (Plésidy) qui ne possédaient pas de juridiction.*

La juridiction de Rubertel (mentionnée en 1693) paraît avoir été absorbée par le Lojou.

⁶ *La maison noble de Quilpirit (Bourbriac) appartenant à Coatmallouen possédait moulin et juridiction*

il faut parfois distraire des bras et des attelages, alors si nécessaires, afin de servir le seigneur, et ceci sans rémunération ? Les autres articles sont à l'encan ; égalité dans le paiement des charges et imposition d'une contribution égale dans l'entretien des grands chemins⁷ auquel la noblesse ne contribue pas ; toutes revendications qui tendent à la parité face aux charges communes.

Outre les revendications à caractère anti-nobiliaire, le cahier de doléances de Bourbriac, comme celui de Saint-Adrien ou Plésidy, aborde le social en s'en prenant avec vigueur au domaine congéable, système le plus répandu de tenure de terre en Basse-Bretagne. Bourbriac et Saint-Adrien dans des termes assez analogues souhaitent que soit mis fin à la possibilité de congédier le colon ce «qui préviendrait une infinité de malheurs» dit Bourbriac et «la haine d'homme à homme, de famille à famille», ajoute Saint-Adrien.

Dans la lutte pour la terre, les cultivateurs les plus riches n'hésitent pas, à moyen d'argent, à évincer les plus pauvres afin de s'emparer de leurs biens. L'usage des bois poussant sur les talus est également au centre des revendications. D'une manière de plus en plus restrictive, les propriétaires fonciers en contrôlent l'utilisation, ce qui s'explique d'ailleurs par la pénurie croissante de bois : de nombreuses paroisses abordent ce sujet. Le domaine congéable sera tout au long de la Révolution au centre d'une lutte acharnée entre tenants du foncier et ceux du domainier et l'on verra à quel point ce problème spécifiquement bas-breton conditionnera l'attitude des paysans à l'égard de la République.

Enfin, et pour mieux faire saisir le sort des paysans, Bourbriac joint à ses doléances un tableau éloquent qui rapporte, mieux que tous les discours, les charges qui grèvent le laboureur car celui-ci doit défalquer de 300 livres de revenu :

| | |
|---|-----------------------------------|
| 1° La grande dîme féodale de la 7 ^e gerbe | 46 livres 8 sols 7 deniers |
| 2° La dîme ecclésiastique à la 40 ^e gerbe | 7 livres 5 sols |
| 3° Les prémices à l'église, qui se montent à peu près à | 6 livres |
| 4° Les rentes seigneuriales de toutes espèces à | 140 livres |
| 5° Les corvées à | 3 livres |
| 6° Les vingtièmes et sous pour livre à | 40 livres |
| 7° Les fouages à | 10 livres |
| Soit | 252 livres 13 sols 7 deniers |
| Il reste au laboureur propriétaire | 47 livres 6 sols 5 deniers |

A la lecture du cahier de doléances de Bourbriac, on serait porté à penser que le clivage noblesse/paysans est exaspéré par une confrontation physique des deux ordres dans la paroisse ; et pourtant, il n'en n'est rien.

Il n'y a pas de noblesse résidente, à longueur d'année, à Bourbriac. En 1782, seuls les Bizien du Lézard apparaissent comme ayant des attaches stables dans le pays puisque les cinq nobles inscrits sur le rôle de la capitation sont de cette famille (M. du Lézard père, est même le plus gros contribuable de Bourbriac avec 250 livres d'imposition au titre de la capitation). Pourtant, passé cette date, ils semblent ne plus faire ici que de rares séjours. Ce n'est donc pas la présence visible, tangible, de la noblesse qui cristallise la rancune des paysans à son égard. Le mal est plus profond. Il faut chercher du côté de la propriété foncière, des privilèges fiscaux, et surtout de l'existence de nombreux hommes de lois et des «vexations» en tous genres dont ils sont la cause (notaires, procureurs fiscaux, attachés aux justices seigneuriales) la montée du

mécontentement paysan.

La journée du 31 mars 1789 ne s'achève pas sans que soient désignés les trois députés de Bourbriac chargés de se rendre à Rennes représenter la paroisse : Charles Philippe, Joseph Le Floc'h, François Gambier. Deux ans plus tard, le 7 février 1791, ces trois hommes déposent une requête car ils n'auront toujours pas été remboursés de leurs frais. Les choses ensuite vont aller vite et la réforme administrative entamée par la Constituante débouche sur la naissance des départements et des municipalités. Quelles ont été les réactions à Bourbriac, où les représentants se disent quelques mois plus tôt «toujours dévoués envers... les intérêts de leur province», et à Saint-Adrien qui fait allusion au «maintien des libertés (provinciales)» ? On ne sait rien, hélas, de l'esprit public en ces circonstances... Une page est donc tournée et ce qui accapare les esprits est désormais l'élection qui va donner aux communes leurs premières municipalités : tout au long de janvier 1790, on se prépare activement à cette opération essentielle.

⁷ Les grands chemins étaient la route Guingamp/Carhaix (achevée en 1791). Sur laquelle l'entretien de 965 toises (1.880 m) revenait à Bourbriac, et la route Guingamp/Pontivy (achevée en 1788) où 2.510 toises (4.891 m) revenaient à Bourbriac et 550 toises (1.072 m) à Saint-Adrien.

II

A la fin janvier ou au début février 1790, les églises, seuls édifices suffisamment spacieux dans les paroisses rurales, reçoivent dans leurs murs le cortège des citoyens actifs. Débutant par une messe, les opérations électorales s'achèvent par une prière collective pour le roi, ou encore par un *Te Deum*. Le compte rendu de l'élection de Bourbriac ne nous est pas parvenu mais les noms des membres du bureau de la municipalité, des officiers municipaux, nous sont connus. René Le Pallier, François Le Cocq (meunier), Jean Chermat, Jean Jégou, Sébastien Le Men (qui siégeait auparavant au général) entourent le premier maire : Jean Lozahic, laboureur au village de Tanouédou. Ces notables contresignent, le 25 avril, la liste des 299 citoyens actifs de la commune dont 131 seulement sont éligibles. Bien vite cette première municipalité cède la place. Le 3 novembre 1790, la mise sur pied de la justice de paix aboutit à l'élection d'un juge qui n'est autre que Jean Lozahic. Les assesseurs sont Le Men, Chermat (officiers municipaux), Mathurin Bourges et Yves Le Graët ; Sylvestre Guézennec est greffier. La vacance du poste de maire entraîne nécessairement une élection supplémentaire qui permet à Bernard Le Bonté, cousin germain de Jean Lozahic, de gagner la place laissée vide : il y demeurera jusqu'au mois d'octobre 1792 au moins. Ces premières municipalités ont tout à faire, et particulièrement traduire dans les faits les profondes réformes administratives mises en train par l'assemblée constituante. Le 15 juin 1790, les représentants des communes rurales sont à Guingamp où on doit élire les membres du conseil général du district. Deux tours s'avèrent nécessaires pour désigner le représentant du canton de Bourbriac, Yves Le Ny, qui est élu avec 30 voix sur 48 suffrages exprimés. Comme pour les municipales, *Te Deum* et prière pour «le meilleur des rois» achèvent la journée.

Transportés par l'enthousiasme et la certitude d'agir utilement, les hommes qui ont en charge les affaires publiques veulent apporter une réponse aux problèmes qui se posent au pays. Le 24 septembre, le conseil général du district adopte provisoirement le découpage des nouveaux cantons suivants :

Bourbriac (chef-lieu), qui reçoit Coadout et Moustéru, Plésidy (chef-lieu) auxquels sont adjoints Saint-Péver, Saint-Fiacre et Saint-Adrien, constitue le huitième canton. Bien vite ce découpage est abandonné car les luttes d'influence sont rudes entre communes concurrentes. L'enjeu est d'importance si l'on considère que le chef-lieu est le siège de la justice de paix comme il doit être le lieu de résidence du notaire, encore que cette dernière mesure ait été difficilement appliquée. En novembre 1791, seuls deux cantons sont en conformité avec le règlement, dont Bourbriac où siège Alain Herpe,

ancien commis du général. La même année, Bourbriac est également le siège du Bureau du timbre et de l'enregistrement dont la compétence s'étend sur Magoar, Kerien, Lanrivain, Plésidy, Saint-Fiacre, Saint-Péver, Senven-Léhart, Saint-Gilles-Pligeaux, Kerpert et Saint-Connan. Cet affrontement larvé entre communes concurrentes débouche parfois sur des conflits ouverts. Le 2 juin 1793, de nombreux notables de Bourbriac, mais aussi d'autres communes du canton, se réunissent afin de rédiger une pétition. Il ne s'agit de rien d'autre que de dépouiller Plésidy de ses deux foires, celle du 28 juin (foire Saint-Pierre) et celle du 2 novembre, *foar an anaon* (foire des âmes ou des morts). Tous les arguments sont bons. Tantôt la place du marché de «Plizidy» est si étroite que même les habitants de ce bourg souffrent de l'affluence et de la boue, ou encore l'insécurité est telle que vols et même émeutes troublent le repos public, ou enfin que ces foires ont été instituées par les ci-devant nobles actuellement émigrés. A Bourbriac, on s'en doute, la place est grande, commode et sèche et le nombre d'habitants est tel que voleurs et brigands n'osent y paraître.

Au début de l'année 1790, la nervosité des campagnes ne se dément pas. Ayant placé tous leurs espoirs dans les réformes à venir, les paysans sont déçus des lenteurs du travail législatif et montrent leur impatience de manière parfois violente. En avril, quelques 500 ruraux assiègent le château du Groesker à Moustéru où réside M. du Gazpern, menaçant d'y mettre l'incendie. Les autorités font intervenir les gardes nationales de Guingamp, Callac, Carhaix, les dragons du régiment de Conti, stationnés à Guingamp. Quelques gentilhommes viennent spontanément prêter main forte au propriétaire. La cause de cette tension est évidemment le maintien du domaine congéable, mais ce n'est pas la seule cause d'insubordination, les anciens impôts (fouages, vingtième, capitation) sont maintenus, afin d'alimenter les caisses publiques en attendant la nouvelle législation fiscale, et la dîme existe toujours. La contestation est générale, au point que les conseils municipaux eux-mêmes l'alimentent, comme à Gurunhuel où le maire en personne entrave le versement des rentes dues au marquis de Saint-Tropez. En septembre 1790, 28 communes rurales du district de Guingamp réunissent à Moustéru leurs représentants toujours à cause du domaine congéable. Une pétition est alors élaborée, à laquelle adhère Bourbriac, afin d'en demander, une fois de plus et solennellement, l'abolition.

Dans le même temps se développe une autre crise qui affecte le clergé. L'évêque de Tréguier, le très réactionnaire Monseigneur Le Mintier, ne manque pas une occasion de marquer son opposition aux décisions de l'assemblée constituante. Le 3 septembre 1789, il adresse une première mise en garde à ses ouailles. La

décision prise, le 2 novembre 1789, de nationaliser les biens du clergé, et de les mettre en vente, ne fait évidemment que le conforter dans son opposition. Pourtant, il faut attendre encore une année, ou presque, pour le voir franchir le pas. Ce qui le détermine à passer aux actes est le vote, le 12 juillet 1790, de la loi organisant l'Église de France. L'évêque de Tréguier adresse à ses prêtres une déclaration, connue sous le nom de pétition Le Mintier et, qui va être contresignée par la plupart d'entre-eux. A Bourbriac, en 1789-1790, le clergé se compose du recteur, Yves Loas, originaire de Plougrescant, qui est en charge de la paroisse depuis 1783. Ses vicaires sont François Rouzot (ou Rouzaut), Bertrand (?) Cadoudal (originaire de Saint-Adrien) et Lozahic, desservant de la trêve Saint-Adrien qui serait originaire de Senven-Léhart. Il existe également, dans la paroisse une chapellenie, celle du Helloc'h, où l'on trouve Simon Le Graët (parfois appelé le Graët de Kervegantou) né à Plougonver, ordonné en mai 1768. Tous ces prêtres vont entendre l'appel de leur évêque et signer la pétition Le Mintier, reçue par le parti patriote comme une déclaration signalée d'hostilité.

Ce mois de novembre 1790 est le mois des ruptures. Le 10 novembre, le directoire du district de Guingamp constate les nombreuses réactions hostiles du clergé et le 15, ceci expliquant peut-être cela, le conseil général du département décide d'activer la vente des biens nationaux d'origine ecclésiastique. Le 27 novembre, l'assemblée nationale décide d'exiger des prêtres le serment de fidélité à la Nation, à la loi, au roi. La crise alors devient aiguë et on remarque un peu partout les réactions hostiles de nombreux prêtres dont beaucoup, jusque-là, étaient d'authentiques défenseurs des idées nouvelles.

En janvier 1791, le directoire du district note que «quelques prêtres fanatiques se plaisent à distribuer des libelles incendiaires». Le 13 avril, le pape prend partie sur le fond en défendant, par le *Bref Gantas*, de prêter le serment. Nombre de prêtres sont alors déchirés entre la fidélité à Rome et la confiance qu'ils placent encore dans les nouvelles institutions. Au bout du compte, ils peuvent aussi mesurer la précarité de leur situation.

Le 3 juin, le département prend la décision de ne plus verser de traitement aux prêtres insermentés. Cette décision officielle est d'ailleurs précédée par les faits et depuis le début de l'année, de nombreux prêtres réclament en vain le versement de leurs traitements. Le 4 janvier 1791, Yves Loas qui perçoit en théorie 1.200 livres par an réclame son dû et se voit répondre qu'il ne le recevra qu'à sa prestation de serment. Le 17 janvier, c'est au tour de Rouzaut de réclamer, et tous deux reviennent à la charge le 4 avril, toujours en vain. Le 16 avril néanmoins, le

directoire du district consent à faire un geste en payant Rouzaut et Lozahic, curé de Saint-Adrien. Le 18 juin 1791, les autorités décrètent que les prêtres qui n'ont pas encore prêté le serment doivent quitter les paroisses où ils exercent leur ministère et s'en éloigner d'au moins six lieues. Yves Loas a dû anticiper cette décision car, le 19 juin, il n'est plus recteur de Bourbriac et est remplacé à ce poste par Vincent-Jacques Le Saint, ancien vicaire (?) de Ploumagoar et originaire de Pleudaniel où il est né en 1764. Rouzaut est, lui aussi, sur le départ puisque, le 12 juillet, on le qualifie de «ci-devant vicaire» et que le 31 juillet, son successeur Jean-Marie Le Cam se présente devant la municipalité de Bourbriac afin de prêter serment. Un autre vicaire est également en place, Marc Le Garz, né à Bourbriac. Il est mentionné dès le 16 juin mais pour une période assez brève puisqu'en octobre 1792 il est nommé curé constitutionnel de Plourac'h. Né vers 1755, Marc Le Garz est à nouveau présent à Bourbriac en juillet 1795. Il déclare alors officiellement se conformer à l'article 5 de la loi du 22 novembre an III concernant l'exercice public du culte catholique.

On ne sait rien de l'accueil réservé aux nouveaux prêtres qui, dans certaines régions, ont été unanimement rejetés par la population. Ce qui est sûr, en revanche, c'est que la coexistence entre prêtres sermentés et réfractaires pose problème, ces derniers arguant de la nullité des sacrements administrés par leurs confrères assermentés. Le 29 juin, le conseil général du district s'adresse aux maires en leur demandant de veiller au maintien de l'ordre. La municipalité de Saint-Adrien est spécialement priée de veiller sur Lozahic (ex-vicaire) qui s'est retiré au Lézard avec Le Diouron (ex-vicaire de Plougonver). Curieuse délibération pourtant si l'on considère que, deux jours plus tôt, le directoire de ce même district a décidé de les faire conduire à la maison d'arrêt de Guingamp pour leurs «propos et discours tendant à séduire et soulever le peuple». Certaines municipalités soutiennent activement la politique conduite dans ce domaine par les autorités du district, comme celle de Pont-Melvez qui dénonce le comportement des prêtres de la paroisse de Pestivien. Mais ce comportement est en fait l'exception car la passivité et l'inertie sont la règle.

Yves Loas, après son départ de Bourbriac, s'est retiré non loin de sa commune de naissance, à Plouguiel. De là, le 28 juillet, il écrit afin d'obtenir une réduction de sa contribution patriotique (et néanmoins obligatoire). Bien lui prend de le faire car trois jours auparavant, le directoire du district l'a déclaré en fuite ce qui n'est pas encore le cas, mais va le devenir sans tarder. Encore quelques mois et on le trouve à Jersey où vont également émigrer Rouzaut, Cadoudal et Lozahic. Au mois de septembre 1791, le directoire départemental décide de jouer l'apaisement en annulant son décret du 18 juin précédent qui assignait à

résidence les prêtres réfractaires. Cette trêve ne dure pas. Dès le début de 1792, les tensions ressurgissent et la décision est prise de fermer au public les chapelles rurales (13 janvier) et d'arrêter les prêtres réfractaires. Partout on signale des incidents et des résistances à cette politique. A Coadout, la municipalité demande la réouverture de la chapelle du Bois de la Roche le 4 janvier, ce qui conduit à constater qu'on n'a pas attendu le décret de fermeture pour passer aux actes. A Kerien, Beubry et le vieil abbé Larhantel, réfugiés au manoir de Kerbastard, se livrent à une propagande anti-révolutionnaire effrénée et sont dénoncés par Souvestre, recteur assermenté de Bothoa. A Lanrivain, éclate l'affaire du diacre François Pennée, accusé du crime de sacrilège, car il dit clandestinement la messe sans avoir été ordonné prêtre⁸. A Kerpert (mai 1792) Le Pape, curé réfractaire, sort comme un furieux de l'église à l'arrivée du maire en criant en breton : «Voici le diable qui arrive.» Puis, exorcisant à sa manière ce démon qui ne devait pas être si terrible, il lui administre des gifles à la volée. Le même mois, le curé assermenté de Plésidy, Le Bescond, et la municipalité de Saint-Péver dénoncent Pierre Quérou «ci-devant recteur de Plizidy» retiré à Saint-Péver comme ayant tenu des propos «fanatiques et séditeux».

III

Dès le début de l'année 1792, le conseil général du département ne peut que constater, à peu près partout, la montée d'un sentiment de rejet dans la population. Les paysans ont, à l'égard de la politique qu'ils subissent, un certain nombre de griefs qui tiennent essentiellement en trois points : les assignats (monnaie nouvelle et déjà dépréciée), les contributions et la religion. Dans une période aussi critique, les municipalités rurales sont plus un frein qu'une aide efficace à la politique révolutionnaire. Déjà, en janvier 1791, l'administration observe que beaucoup d'entre-elles négligent de retirer lois et décrets qu'elles sont chargées d'appliquer. En septembre, de la même année, le mauvais vouloir de Gurunhuel est tel que le directoire du district de Guingamp fait incarcérer la municipalité à Guingamp et la remplace par d'autres notables. En juin 1792, Bourbriac, Ploumagoar et Saint-Agathon qui n'ont toujours pas établi l'assiette des contributions de 1791, refusent malgré cela la présence d'un commissaire, Penven, chargé de pallier leur carence.

Il faut les menacer de devoir supporter une garnison pour les faire plier.

Le même mois, constatant le retard pris dans la mise sur pied de la garde nationale, le sieur Kerliviou est désigné pour organiser celle de Bourbriac.

Le 9 novembre 1792, les communes doivent fournir un état des armes, chevaux et charrettes et, cette fois encore, alors que presque toutes ont répondu, celle de Bourbriac est défaillante⁹. En avril 1793, alors que Coadout, Saint-Adrien, Kerien, Plésidy, Pont-Melvez et Magoar ont dressé l'état des biens des émigrés, Bourbriac et Moustéru se voient imposer deux commissaires pour mener à bien le travail. De même, l'enquête réclamée le 31 mai 1791, pour connaître l'état des mendiants et des pauvres, n'est achevée qu'en... 1793. Si la municipalité de Bourbriac ne peut s'opposer à l'envoi d'un commissaire sur son territoire, du moins, manifeste-t-elle son opposition au moment de le dédommager. Ainsi, le sieur Lofficial (fils), venu en 1791 travailler à l'assiette des impôts, est-il menacé par son logeur Guillaume Héлары d'être mis à la porte. La commune ne veut pas payer les 224 F de sa pension. En juin 1792, on ne lui a toujours pas versé son salaire qu'il chiffre à six livres par jour multipliées par les 156 journées de travail qu'il a fournies. La municipalité discute «vu qu'il a passé inutilement un certain temps» et propose quatre livres par jour, si bien que le district, de guerre lasse, finit pas trancher à cinq livres. Ce sont là des choses insignifiantes mais qui finissent par user les administrateurs, alors que d'autres affaires plus importantes nécessiteraient tous leurs efforts.

Le 2 mars 1792, le directoire du département décide de procéder sans retard à l'estimation et à la mise en vente des biens nationaux des émigrés dont certains ont quitté la France depuis l'été 1789. Malgré la hâte proclamée, il faut attendre le printemps 1794 pour voir mis aux enchères publiques les biens nationaux de deuxième origine. Les biens nationaux de première origine et les biens d'église, ont été mis en vente bien plus tôt. Dès le 18 avril 1791, une dizaine de conventions appartenant à l'abbaye de Coat Mallouen trouvent facilement preneur à Bourbriac. Cette mesure va tout à fait dans le sens du cahier de doléances de Saint-Adrien qui réclamait la dissolution des ordres religieux et la vente des «immenses possessions (qui) ne s'accordent point avec les vœux de pauvreté dans lesquels ils (les moines) s'engagent.»

⁸ En réalité Pennée aurait été ordonné clandestinement

⁹ Les armes à feu sont pourtant nombreuses dans les campagnes et si l'on en croit la municipalité de Callac, le passe-temps des dimanches après-midi chez les paysans est l'exercice au tir (1 L 528). Les inventaires distinguent les armes de chasse des armes dites «de calibre» qui ne sont autre que des fusils de guerre.

En septembre, on vend un champ appartenant à la confrérie du Rosaire puis, en janvier 1792, plusieurs biens appartenant à la fabrique de Pont-Melvez mais situés à Cosquer Chevance (aujourd'hui en Kozker Danouët). Passée cette première vague, il faut attendre deux ans pour que soient mis en vente d'autres lots.

Dans le cours du premier trimestre 1792, le juge de paix du canton, Jean Lozahic, présente sa démission, ce qui ne signifie pas pour autant son effacement définitif. Le 27 juin 1791, avec six autres, dont Bertrand Guillou, maire de Saint-Adrien, il est élu électeur du canton de Bourbriac, notabilité oblige... Cette démission, non motivée par l'intéressé, entraîne l'élection de Vincent Henry, de Saint-Adrien. Curieux et peu intéressant personnage que ce Vincent Henry qui effectuera, malgré tout, une longue carrière de juge de paix et de maire de Saint-Adrien. En 1803, un rapport sur la justice de paix en parle en ces termes : «Inapte, ivrogne, de probité équivoque. Il ne sait pas ce qu'est une opinion politique. Il s'est fait nommer à force d'argent.»

Le début de l'année 1792 voit une émigration massive des nobles et d'une partie du clergé, ce qui ne va pas sans poser de problèmes car leurs biens, devenus propriétés de l'État, sont l'objet de vols et de déprédations de toutes sortes. A Coat Liou, le pillage est à son comble tout comme à Coat-Mallouen où chacun vient se servir à sa guise. A Coat Liou, mis sous séquestre par le directoire du district (le 26 mai), il y a pourtant un garde que le maire, Bernard Le Bonté, et Sébastien Le Men, municipal, rémunèrent sur leur propre argent — cinquante livres par an. Ils en seront quittes pour réclamer ultérieurement le remboursement de cette avance. Afin de mettre un terme aux abus, la municipalité de Bourbriac est autorisée à remettre des bons à ceux qui veulent du bois, bons qu'ils devront acquitter ensuite au préposé de la recette de Bourbriac chargé des biens des émigrés.

Le 7 mars 1792, sur la présomption d'émigration pesant sur Bizien du Lézard (ou du Helloc'h), un commissaire, assisté de gardes nationaux, se présente au manoir afin de procéder à la pose des scellés. Une semaine plus tard le district revient sur sa décision à la requête de Le Graët qui déclare que Bizien n'est pas émigré mais à Saint-Malo. Il semble bien que ce Le Graët ne soit autre que René Le Graët, frère de Simon, l'ex-chapelain du Helloc'h, qui exerce à Guingamp le métier d'homme de loi avant de devenir juge de paix de cette ville. Si Toussaint-Marie Bizien est toujours en Bretagne, il semble pourtant qu'il prépare secrètement et activement son départ pour l'étranger. Marié à Françoise La Haye de Plouer, le couple possède de nombreux biens à Lamballe, Pontivy, Saint-Malo, Pontrieux, Bourbriac et dans le Trégor. A

Bourbriac, où il a établi un régisseur, Jean Le Bolloc'h, il procède à la location, le 6 juillet 1792, de la métairie de la porte du Helloc'h, prenant effet à la Saint-Michel de la même année. Les locataires sont les frères Jean et René Le Graët, des gens de confiance, mariés à deux sœurs, Yvonne et Mauricette Guézennec, d'une famille notable de Bourbriac. Il n'est d'ailleurs pas exclu que ces Le Graët soient parents du juge de paix et de l'ex-chapelain du Helloc'h. Ces précautions prises, Bizien émigre laissant sa famille derrière lui, de sorte que, en août 1793, on pose de nouveau les scellés sur le manoir en présence de deux membres de la municipalité de «Boulbriac» (*sic*) ; le premier septembre suivant, on dresse l'inventaire et, le 17, les meubles sont mis en vente. Pendant l'émigration de son mari, Françoise La Haye de Plouer est à Lamballe où elle demeure en résidence surveillée avec ses cinq enfants. Il semble qu'elle connaisse alors un réel dénuement et réclame à l'administration l'autorisation de prendre quelques meubles dans ses propriétés et d'obtenir quelque argent sur ses biens. Son mari sera de retour à Lamballe en mai 1802, quelques mois avant d'être officiellement amnistié (décembre 1802) de ses faits d'émigration : le couple résidera alors à Saint-Malo. Depuis la première moitié du XVIII^e, la famille Bizien est scindée en deux branches différentes. La branche aînée, celle des marquis du Lézard qui est établie à Nantes, n'émigrera pas. Sa présence est attestée en 1797 à Saint-Adrien et Bourbriac au manoir du Lézard sur lequel, pourtant, des scellés ont été apposés en mai 1792.

Le 27 août 1792, l'assemblée vote une loi qu'attendent depuis trop longtemps les domaniers bas-bretons : l'abolition du domaine congéable. Cette décision tombe à point nommé et ne sera pas sans conséquences dans la neutralité que vont adopter les paysans dans les années qui vont suivre. Elle intervient aussi dans un contexte difficile car la crise économique frappe durement : l'assignat, la monnaie officielle, est tout à fait dévaluée. Les paysans la refusent dans les transactions au point même qu'une émeute éclate à ce sujet à la foire de Bré. D'autre part, la récolte de 1792 n'est pas bonne et ce mauvais coup ne fait qu'ajouter à la pénurie qui a déjà fait grimper en flèche le prix des céréales au printemps précédent. La proclamation de la République, le 22 septembre, se produit donc, compte tenu de ce que l'on sait, dans la plus complète indifférence. Plus que jamais, les municipalités sont sollicitées par l'application de la loi : défense aux ecclésiastiques, réfractaires comme constitutionnels, de porter un habit spécifique, défense aux municipalités rurales de délivrer des passeports, remise de l'état-civil à l'administration municipale. Le rôle du maire est de moins en moins enviable ; celui de Plougras, n'écrit-t-il pas : «Tout le monde craint de faire des déclarations vraies» ?

En juillet 1792, la gendarmerie s'implante à Guingamp et ceci doit rassurer les autorités du district qui, jusque-là, ne semblent pouvoir compter que sur la seule garde nationale de la ville pour le maintien de l'ordre dans la région. Le 20 novembre 1792, la municipalité de Bourbriac se réunit et délibère sur le découpage de la commune en sections comme la loi l'exige. Elle en détermine six : Le bourg. Le Helloc'h, Saint-Houarno, Rubertel, Kerias et Langoat. Or, chose remarquable, ces six sections reprennent exactement dans leurs limites les six parcelles établies en 1689 pour la réformation des fouages. Seul un nom change, puisque Krec'h Kan devient section de Kerias. Cette décision est particulièrement intéressante car elle révèle la grande stabilité des cadres du monde rural malgré les événements en cours.

A partir de l'automne 1792, les effets de la politique religieuse des révolutionnaires se font sentir avec encore davantage d'acuité. Le 1^{er} octobre 1792, les officiers municipaux de Bourbriac se rendent à l'église afin de réaliser l'inventaire de l'argenterie qui consiste en peu de chose : une croix, une navette, une lampe, un ciboire.

Ces objets sont destinés aux ateliers de la monnaie. Le 12 décembre suivant, les mêmes personnes protestent auprès du directoire du district qui a attribué les ornements de l'église de Bourbriac à la municipalité de Plouagat. Le 12 janvier 1793, le directoire désigne les commissaires chargés de faire les inventaires des chapelles qui, n'étant pas retenues comme oratoires nationaux, vont être fermées. En ce qui concerne Coadout et Bourbriac, Jean Lozahic est responsable de cette tâche qu'il doit parachever en faisant «pateficher» les portes afin de condamner l'accès des chapelles.

Le 31 janvier, Bourbriac fait appel de cette décision en demandant la réouverture de Saint-Houarneau et du Danoët «vu la grande vénération qu'a le peuple pour elle». Le directoire du district consent à un geste et remet les clés à la discrétion du curé constitutionnel Le Saint.

Il est exact que ces fermetures, particulièrement celle de Saint-Houarneau, gênent les habitants de cette section dont certains sont très éloignés du bourg. En revanche, Notre Dame du Danoët en est peu distante (1,5 km) de sorte que l'on ne doit attribuer la demande de la conserver ouverte qu'à la grande ferveur que porte le peuple à la Vierge vénérée dans ce sanctuaire.

Il est vrai que, durant cette période, l'ordre public paraît constamment sur le point d'être troublé en raison de l'impopularité des mesures édictées. Comme on ne semble pas pouvoir compter sur les gardes nationales des communes rurales, le district juge tout à fait nécessaire l'implantation d'une brigade de gendarmerie à Bourbriac. Il semble que seul le manque d'effectifs ait empêché cette mesure de voir le jour. Peut-être est-ce cette même insuffisance qui conduit, le 23 juin 1793, à lever un corps de 800 hommes (dont cinq fournis par Bourbriac) pour une durée de quatre mois afin de garantir la sécurité¹⁰. Il arrive que les bruits les plus fous, les rumeurs les plus extravagantes, circulent dans les campagnes : ainsi, le 14 mai, la garde nationale de Guingamp reçoit l'ordre de marcher sur Magoar afin de saisir un nommé Moisan responsable d'un complot dont le but n'est rien moins que de prendre Pontivy. A la fin de l'été 93, les faits prennent pourtant une tout autre consistance : pour la première fois, on signale la présence d'une bande de «brigands» (on ne dit pas encore chouan) dans la forêt de Coat an Noz.

¹⁰ Le 30 juin 1793, le district de Guingamp qui doit fournir 68 hommes requis par le département réclame 5 hommes à Bourbriac. A cette occasion, la municipalité va pouvoir faire étalage de roublardise et de mauvaise foi. En effet, peu de jours ne se passent sans que l'on apprenne que seul un homme sur les 5 fournis peut servir : trois autres sont infirmes ou blessés et le quatrième est «imbécile».

IV

Le début de l'année 1793 est marqué par une misère générale, due comme on l'a dit à la mauvaise récolte de 1792 et à la désorganisation des marchés. Au mois de mars, Bourbriac fait état de 296 pauvres ayant besoin d'assistance, de 37 autres qui sont aussi malades, et enfin de six mendiants vagabonds. A ce dénombrement il faut encore ajouter 160 enfants de pauvres, 65 vieillards et 34 infirmes qui ne sont pas en état de gagner leur vie. Si l'on admet le chiffre retenu par la municipalité — 614 foyers et 3.048 habitants — vingt pour cent de la population vit dans le dénuement. Non pas que cette situation soit nouvelle, car périodiquement le sort de ces malheureux est évoqué, mais force est de constater que leur sort va s'aggravant. En 1791, il a été constitué un atelier de charité pour refaire la portion de chemin qui va de Pont-lvon en Coadout à la chapelle de Bodfo en Bourbriac. On y a employé trente hommes payés douze sols par jour, six femmes à (dix sols) et dix enfants à huit sols. Bourbriac a fourni deux tiers de l'effectif, Coadout le reste. La plupart de ces prolétaires — le mot s'applique avec exactitude — sont journaliers agricoles, réduits à l'inaction pendant l'hiver et maintenant sans embauche l'été puisque les paysans ont diminué les emblavements en raison de la mauvaise tenue de l'économie. On a pourtant établi un barème de leurs salaires à la fin de 1793. Nourri, un journalier gagne douze sols, et sans sa nourriture, une livre sept sols ; ceci pour une journée de cinq heures du matin à huit heures du soir, de juillet à la fin septembre, tandis qu'en hiver il reçoit respectivement huit sols ou une livre deux sols ; quant au salaire des femmes il est inférieur de un quart à celui des hommes.

Un sujet supplémentaire d'inquiétude et de mécontentement vient s'ajouter à la litanie déjà énoncée. Depuis avril 1792, la France est en guerre contre l'Autriche. Le 4 septembre de cette même année, a lieu la levée du complément pour l'armée opérée dans le canton de Bourbriac par Vistorte — ci-devant de Boisléon — et si les volontaires ne se pressent pas, ils n'en sont pas pour autant inexistants. En octobre, Bourbriac aligne quatre volontaires dont un a déjà été refusé quelques mois plus tôt au régiment où il prétendait servir du fait de son insuffisance de taille (1,33 m).

Le 27 décembre, six autres conscrits, au nombre desquels on trouve un jeune de Pont-Melvez et un autre de Saint-Michel (Guingamp), sont à leur tour enrôlés.

A l'inverse, comme si les communes se livraient entre-elles au débauchage pour satisfaire au contingent qu'on leur impose, plusieurs jeunes de Bourbriac vont s'enrôler à Guingamp, Plésidy,

Magoar, etc. A Bégard, où il ne s'en trouve aucun, le sieur Dumousseaux pousse le cynisme et l'opportunisme jusqu'à enrôler deux de ses domestiques, ce qui lui vaut les remerciements du district qui apprécie, comme il convient, ce «sacrifice sensible» en cette période de travaux agricoles. Des sentiments des deux hommes, on ne parle évidemment pas.

Les levées en hommes ne prennent pourtant toute leur ampleur qu'en 1793 avec d'abord, celle des 300.000 hommes. Le canton de Bourbriac tire au sort le 22 mars sous la présidence de Buhot et René Le Pallier. 86 hommes sont à fournir dont la plus grande part par le chef-lieu (44 hommes). Viennent ensuite Plésidy (23 hommes), Moustéru (11 hommes), Saint-Adrien (8 hommes).

Bientôt les réclamations parviennent à la municipalité. Le premier à protester est Louis Guével (43 ans) qui a été porté d'office sur la liste des soldats en remplacement de son frère infirme. Cinq autres jeunes gens vont effectuer la même démarche avec succès, étant bien entendu que la municipalité doit les remplacer par d'autres jeunes de la commune, il ne suffit d'ailleurs pas d'être dispensé de servir sous l'uniforme. Il faut encore obtenir de n'avoir pas, comme c'est la loi, à payer l'équipement de son remplaçant, soit 250 livres, qui représentent le salaire annuel d'un journalier et que la plupart des familles ne possèdent pas. Il arrive pourtant que les autorités militaires tiennent compte des situations les plus pénibles comme celle de François Flohic, maçon, qui est seul et sans autres ressources que son travail pour nourrir sa mère aveugle.

Cette première levée est rapidement suivie d'une seconde, celle des 30.000 hommes de la cavalerie. Cette fois encore on remplace quelques-uns des tirés au sort, ce qui mécontente ceux qui songeaient être tirés d'affaire. Malgré ces mesures drastiques, la situation des armées françaises ne s'améliore en rien. La Convention, dans le but d'obtenir sur ses ennemis la supériorité numérique, proclame en juillet 1793 la «levée en masse» de tous les citoyens célibataires et veufs de 18 à 25 ans. Cette nouvelle réquisition va produire un effet inattendu car, dans le but d'échapper à l'enrôlement, certains se découvrent une vocation urgente pour le mariage. La moyenne des mariages à Bourbriac se situe normalement autour de la trentaine par an, or, en raison des événements, ce chiffre est subitement multiplié par deux. Il sera célébré 61 mariages en 1793, dont trente entre la mi-juillet et la fin novembre. Cela n'est pas sans conséquence puisqu'il faut évidemment remplacer les défailants en puisant parmi ceux qui ont été épargnés, dans un premier temps, par le tirage au sort. On peut imaginer le dépit de ces derniers. En octobre 1793, les jeunes gens de Bourbriac refusent tout net de remplacer les réformés et envoient une lettre en ce sens au

directoire du district. Celui-ci, vraisemblablement submergé par les aléas de la levée en masse, ne s'en laisse pas conter et riposte en demandant à la municipalité de procéder au remplacement des manquants par tirage au sort chez les signataires de la pétition. A la fin janvier 1794, on dresse un nouvel état des hommes de 18 à 25 ans destinés à la première réquisition : Bourbriac 95 ; Plésidy 39 ; Saint-Adrien 34 ; Moustéru, 28. Ces chiffres sont parlants et démontrent assez qu'il ne s'agit plus d'un phénomène marginal touchant une poignée d'hommes par commune mais qu'au contraire le corps social tout entier est maintenant touché. Peu de temps s'écoule sans que l'on ne dresse un état des réformés mais aussi des déserteurs de chaque canton. Beaucoup de ces conscrits ont été affectés au 111^e régiment d'infanterie, d'autres, moins nombreux, aux 1^{er} et 2^e bataillons des Côtes-du-Nord.

Le chiffre moyen des désertions est révélateur de l'opposition des ruraux au service des armes : dix pour cent des appelés de la première réquisition manquent à l'appel de leur corps. Le 27 juillet 1794, la commission des armées de terre, que cette situation préoccupe, relance vigoureusement le district de Guingamp en lui enjoignant de pourchasser les réfractaires et de les diriger sur Rethel en Argonne. Dans les communes, les comités de surveillance prêtent main-forte dans la lutte contre les désertions. Le 24 mars 1794 celui de Bourbriac fait saisir François Le Moal dont le congé remis par le 111^e d'infanterie est rempli d'erreurs et présente l'apparence d'un faux. C'est sous l'escorte des deux gardes champêtres, Taillard et Lagadec, que le garçon est conduit au dépôt de Guingamp. Le contrôle du comité s'exerce aussi sur les malades tel Louis Rivoallan, tiré au sort le 22 mars 1793 et qui est renvoyé dans son foyer dans l'attente de sa guérison. L'acheminement des détachements vers l'est n'est pas toujours chose facile et, même si les soldats acceptent leur sort avec résignation, les officiers se heurtent parfois au mauvais vouloir des villes d'étapes. «Le détachement est toujours très docile, il demande cependant l'argent de la route, mais j'ai été refusé dans tous les districts» écrit, en avril 1794, un responsable.

Le même jour, Yves Le Carff, de Bourbriac, doit être hospitalisé à Pontorson où il s'est cassé la jambe. Le jeune homme supplie de faire parvenir des nouvelles à ses parents. Quand commencent à parvenir les nouvelles envoyées par les jeunes soldats, il ne s'agit plus seulement d'inquiétude dans les foyers mais d'une angoisse indicible dans laquelle les événements de l'été 1794 vont trouver leur origine. En novembre 1796 parviendront l'annonce des décès de Jean Desidolou (Diridollou) et Aulier Gauvent (Olivier Govet ?) à Lauterbourg, ainsi que quelques autres survenus à Bom, Luxembourg, Trêves.

Pendant cette période, la situation politique se radicalise d'une manière très nette : septembre 1793 marque le début de la terreur. Depuis le mois de juin, un agent national doit représenter la Convention dans chaque commune ; il en est en quelque sorte l'œil et le bras. En fait, comme on manque de gens sûrs, on a recours au recrutement local : ainsi Jean Le Men, le premier agent de Bourbriac, est du cru, mais il en ira différemment de ses successeurs. Dès septembre, le calendrier romain est abandonné pour le calendrier révolutionnaire et la politique anti-religieuse est réactivée : l'ancien couvent des carmélites de Guingamp devient centre de détention pour les prêtres réfractaires. On s'achemine ainsi vers l'hiver 1793-1794 marqué par une grande disette de nourriture. Octobre voit le début des réquisitions dans les campagnes afin d'approvisionner les marchés des villes que les paysans ne fréquentent plus¹¹. Chaque semaine, Bourbriac doit ainsi diriger sur Guingamp quinze quintaux de blé.¹¹ En février 1794, les responsables de Bourbriac se plaignent de ce que leur marché ne soit plus fréquenté par les communes habituelles. Le même mois, ils constatent les effets pervers de la loi du maximum qui a eu pour effet de bloquer les prix : «L'approvisionnement du marché.... a grandement décliné depuis l'arrivée du maximum, qu'il paraît que la source de toute marchandise est tarie que toutes les boutiques paraissent vides.»

¹¹ En février 1794, les responsables de Bourbriac se plaignent de ce que leur marché ne soit plus fréquenté par les communes habituelles. Le même mois, ils constatent les effets pervers de la loi du maximum qui a eu pour effet de bloquer les prix : «L'approvisionnement du marché.... a grandement décliné depuis l'arrivée du maximum, qu'il paraît que la source de toute marchandise est tarie que toutes les boutiques paraissent vides.»

Ceci n'est qu'un début et les réquisitions de céréales vont se succéder à un rythme effréné jusqu'en 1795. Les villes lancent parfois de véritables expéditions militaires afin de perquisitionner dans les fermes. Quintin, qui manque de tout, envoie ses colonnes jusqu'à Plésidy, contraint Bourbriac à l'approvisionnement et affame littéralement Saint-Connan où la récolte précédente a été très mauvaise. Le 18 floral an II, (13 mai 1794) Carhaix se plaint au directoire du district de ce que Bourbriac n'a pas fourni son contingent de grain à cette ville : ceci donne une idée du rayon dans lequel les municipalités urbaines doivent chercher à se ravitailler.

Les villes, on l'a dit, ne sont pas les seules touchées par la misère et, en mai 1794, on doit allouer 1.104 livres à Bourbriac afin d'apporter une aide d'urgence aux plus nécessiteux : une goutte d'eau... Malgré cela, les réquisitions en blé, blé noir, avoine, seigle mais aussi chanvre, œuf, beurre se succèdent au point qu'en dresser le décompte serait fastidieux. En juillet 1794, on réquisitionne encore des animaux, sept chevaux et six bœufs. Les réquisitions de céréales ou d'animaux ne sont pas les seules auxquelles doivent répondre la commune. En février, elle est sommée de faire parvenir à Guingamp dix lits destinés au casernement du bataillon de la Dordogne.

Le 17 février 1794 (29 pluviôse an II), aiguillonné par la politique anti-religieuse du Comité de salut public, le district de Guingamp décide de changer les noms des communes quand, «ils rappellent encore le règne de la superstition et du despotisme». C'est ainsi que Saint-Adrien devient Montrieux, Saint-Fiacre - Fiacre-les-Bois, Saint-Péver - Péver-la-Lande, Saint-Connan - Roc Connan. Le même jour, afin de se conformer aux lois, un comité de surveillance se constitue à Bourbriac et se réunit dans l'une des chambres du presbytère. Douze personnes en font partie dont les plus en vue sont Jean Lozahic et Bernard Le Bonté (anciens maires), Le Saint (curé constitutionnel), Joseph Le Floc'h (ancien député à Rennes), Oïlivier Le Coq, René Le Graët (fermier des Bizien au Helloc'h) et Louis Jacquet, ci-devant Jacquet du Rest. Le registre de leurs délibérations ne couvre qu'une période assez brève

(17 février-17 juillet 1794) et atteste que le rôle du comité est à peu près nul dans les circonstances importantes. Son problème est de savoir s'il peut légalement siéger car la loi prévoit que des parents proches ne peuvent cohabiter dans ce comité. Or, cinq des douze délibérants ont des liens de parenté, parfois cousins germains, comme Lozahic et Bonté, mais dans la plupart des cas du tiers au quart degré.

Ce qui frappe en cette circonstance, c'est l'étrécissement du recrutement des hommes exerçant des responsabilités dans la commune ainsi que les liens étroits tissés entre les familles de laboureurs-notables. Cette cohésion n'est pas sans conséquences quand on évalue le pouvoir exercé de fait par ces hommes en matière de réquisitions, charrois obligatoires, police, impôts, etc. Dès le 27 avril (8 floréal an II), Le Saint ne siège plus au comité car, répondant à l'arrêté de directoire du district, il se présente à Guingamp en compagnie d'autres prêtres (Denis, recteur de Coadout, Bescont de Plésidy, et Duédal retiré à Bourbriac). Ils sont immédiatement mis en état d'arrestation et incarcérés aux Cordeliers. Cette rigueur surprend mais la politique menée durant cette période est telle que même les prêtres assermentés ne sont plus épargnés. Yves René Duédal, né à Bourbriac en 1745, est recteur de l'église Saint-Vincent de Tréguier jusqu'en 1791. Membre de la municipalité de cette ville¹² en 1790, il refuse de prêter le serment et se retire à Bourbriac en 1793. A-t-il alors exercé son ministère en cachette comme le suggère l'abbé Loyer dans le cahier de paroisse de Bourbriac ? Même si le cas s'est produit, ceci n'est pas à l'origine de son arrestation qu'il faut situer à un degré plus global. De santé fragile, il supporte mal son incarcération et les privations qui en résultent et meurt en brumaire an III (novembre 1794) dans sa prison. Le lendemain, Mathurin Bourges, officier public, procède à son inhumation à Bourbriac à laquelle sont présents les deux beaux-frères du défunt Yves Trivis, boucher, et François Le Men, aubergiste. L'arrestation des prêtres constitutionnels, tel Le Saint, va avoir un effet désastreux et achever de couper le peuple de la politique religieuse des révolutionnaires. Car si les prêtres assermentés sont rejetés en pays gallo, ils sont à peu près acceptés en pays bretonnant.

¹² Tréguier est l'une des rares municipalités urbaines opposée aux idées nouvelles en 1789

V

Les cadres traditionnels, et pour tout dire immémoriaux, du monde rural ont à cet été 1794, volé en éclats sous l'effet des mesures révolutionnaires. Le culte religieux n'existe plus ; plus de messes dominicales, plus de pardons ni de pèlerinages, plus de sacrements. Depuis quelques temps parviennent au pays les nouvelles de ceux qui sont partis à la guerre et ces informations jettent un trouble supplémentaire chez leurs proches. C'est dans ce contexte que se produit, au début de l'été 1794, l'affaire des processions nocturnes. Elle va causer bien des émois aux patriotes et mobiliser le directoire du district. Tout commence dans cette affaire par la propagation d'une rumeur, qui est rapportée aux autorités, dès le 12 juillet, par René Hyacinthe Le Coz. Ce dernier informe l'agent national Vistorte de l'existence de processions à Bourbriac qui se feraient sur l'intervention d'un saint : est-ce à sa demande que, de nuit et pieds nus, le peuple pratique ces dévotions afin d'empêcher que n'éclate l'orage prêt à foudroyer la terre ? Le Coz ajoute à son rapport une allusion politique on ne peut plus nette : «ainsi commencèrent les troubles de la Vendée», propos qu'il met dans la bouche du saint. L'affaire sort déjà de l'ordinaire et ce n'est pas fini car, selon le témoin, il existe de surcroît «un scélérat, mort depuis deux ans» et qui reçoit la visite du public, la nuit, au Helloc'h. Le lendemain, B. Desjars communique au même Vistorte que des processions se sont déroulées à Montrieux (Saint-Adrien) et Gurunhuel. Un jour encore puis le citoyen Thyrot écrit de Belle-Isle en apportant une précision capitale puisqu'il apprend à son correspondant l'identité du saint apparu à Bourbriac : Saint-Michel. Le 15 juillet, Fercoq, l'agent national de Callac, ancien notaire, signale une procession dont le but a été Saint-Michel en Servais où les fidèles se sont écorchés les genoux à faire le tour de la chapelle. Dans sa version des faits, une lettre descendue des Cieux et écrite de la main de saint Michel est tombée entre les mains du maire ou d'un officier municipal de Bourbriac en la chapelle de la Trinité en Lanrivain. Le 16 juillet (28 messidor an II) débute l'enquête officielle que va mener Vistorte accompagné de Chrétien, lieutenant de gendarmerie.

Après une visite à Ploumagoar, à la chapelle Saint-Catherine, puis au Helloc'h où le fermier n'a rien remarqué, il fait halte à la chapelle du Danoët dont la porte est grande ouverte. Il y trouve la statue de la Sainte-Vierge parée et le placître foulé par la multitude qui s'y est traînée à genoux. Sur place il se livre à plusieurs interrogatoires dont celui d'une femme de Moustéru trouvée en prière qui affirme que le billet de Saint-Michel a été trouvé à Plésidy, selon ce que lui a rapporté Toussaint Stephan, mendiant de sa commune. Au bourg, Vistorte réunit la municipalité et le comité

de surveillance qui sont demeurés absolument inertes face aux événements, ce qui est pour le moins suspect. Désireux de se racheter (à peu de frais), le comité lui dénonce une aubergiste, la veuve Oïlivier, qui a enfreint la loi du maximum en faisant payer aux soldats assoiffés qui escortent Vistorte trente sols le pichet de cidre, quand son prix est limité à huit sols. Maigre compensation, doit songer l'agent national, que ce zèle bruyant et tardif. En marge de l'affaire, Vistorte fait appliquer à Bourbriac le décret du 17 novembre 1790 qui ordonne la disparition des blasons et armoiries, et celui du 21 janvier 1791 qui prévoit la destruction des signes extérieurs du culte catholique. Tout comme au Danoët, un peu plus tôt, les gardes nationaux s'en prennent aux marques de «la féodalité et du fanatisme», non sans provoquer la réaction virulente d'un témoin. L'enquête de Vistorte n'est cependant pas achevée. A avant de quitter le territoire de la commune, il se rend au village de Coat Men où habite Yves Prigent. Ce dernier, laboureur de trente-deux ans, mais aussi officier municipal est mis en état d'arrestation ; serait-il l'âme du complot ?

Sur le retour, alors qu'il traverse Coadout, la chance va servir Vistorte. Il y réalise ce que tout policier appelle de ses vœux : un flagrant délit. Apercevant des lumières filtrant à travers les branchages, il envoie une escouade en reconnaissance. Alors qu'une vingtaine de personnes réussissent à s'enfuir, les gardes nationaux surprennent, dans la chapelle Saint-Michel (d'où venaient les lumières), deux chiffonniers de Bourbriac, les pieds nus, et Augustin Landois, ex-gouverneur de la dite chapelle. Vistorte, sans perdre de temps, questionne ses prisonniers et apprend qu'ils attendaient une procession venant de Grâces. Puis, interrogé sur les causes des événements en cours, Landois répond que Saint-Michel a parlé à un prêtre de Bothoa qui disait sa messe et lui a laissé une lettre sur l'autel. C'est depuis cet événement qu'il faut faire les processions et jeûnes trois vendredis de suite sous peine d'être brûlés par le feu du ciel. Les deux femmes, marchandes de pillauts (*sic*) sont, comme le mendiant de Moustéru, des itinérantes qui vont assez loin. L'une d'elle, au bourg de Kerpert, a entendu mentionner des processions venant de Corlay jusqu'à Créc'h Mikaël en Canihuel et ajoute que le vieux prêtre qui a parlé à Saint-Michel est venu des environs de Quimper se réfugier à Lanrivain. S'agirait-il du vieil abbé Larhantel mentionné en 1792 à Kerbastard ?

Jugeant sa mission achevée, Vistorte regagne Guingamp où il fait incarcérer ses quatre prisonniers. L'interrogatoire de Yves Prigent indique clairement qu'il a participé aux processions avec beaucoup d'autres dont il donne les noms : Flohic et Troadec, ex-enfants de chœur, Le Pavec, ex-sacristain, Yves Connan,

Mathurin Bourges et Jean Le Blois, officiers municipaux de Bourbriac, lui ont dit avoir participé à certaines d'entre-elles. Plus grave encore, la municipalité, le juge de paix, l'agent national de Pestivien attendaient sur la place de Bulat la grande procession du dimanche 13 juillet qui s'est achevée le même soir à la chapelle de Sainte-Anne Radeneg. Le dimanche 20 juillet comparaissent à Guingamp tous les maires, agents nationaux, présidents des comités de surveillance des communes concernées. Au terme de l'enquête, un nom est mis sur le cerveau : Guillaume Le Flour, 35 ans, cultivateur et tisserand à Keriot en Bourbriac. On tient cette information du citoyen Mignot de Pont-Melvez, l'une des rares communes à avoir réagi avec celle de Lanrivain où le maire a fait ouvrir le feu sur quelques femmes attendant une procession à la chapelle de Guiaudet.

Au terme de cette journée, on peut établir le calendrier des événements. Dans la nuit du 5 au 6 juillet, une première procession se rend au Danoët suivie de plusieurs autres le mardi, jeudi suivants etc. Le vendredi, les processions jusque-là silencieuses, se mettent à chanter, puis on se rend de commune à commune. Gurunhuel va à la chapelle Saint-Jean au Merzer, Moustéru à Bourbriac, Grâces à Coadout, Bourbriac et Pont-Melvez à Bulat, Calanhel à la Chapelle Neuve. Très compromise, la municipalité de Pestivien est mise en état d'arrestation, de même que l'on décide de saisir Le Flour. Une tentative a lieu dans la nuit du 21 au 22 juillet, mais malgré l'heure matinale et la perquisition à la lueur de la chandelle, on ne trouve pas Le Flour. Mieux encore, il n'y a plus un seul homme dans le village. En fait Le Flour va se présenter lui-même aux autorités le 24 juillet. Interrogé à son tour, il finit par admettre avoir annoncé les prières dans les premières processions, mais surtout d'avoir lu au peuple, à Sainte-Anne Radeneg, des extraits d'un ouvrage de piété rédigé en breton : «Les chemins du paradis» du Père Maunoir. Il lui a été remis par son voisin Yves Couillard. A l'issue de ses deux interrogatoires, Guillaume Le Flour dénonce à son tour Pierre Le Gall de Guerguignou, comme étant le «moteur principal des troubles». Ce dernier qui va être mis hors d'accusation, reconnaît simplement avoir lu aux familles les lettres envoyées par «les défenseurs de la patrie», ce qui n'a évidemment rien de répréhensible.

En fait, nous touchons la cause réelle ou tout au moins l'une des causes essentielles des manifestations populaires. Le sort des jeunes conscrits est l'une des principales raisons de l'inquiétude ambiante distillée par les nouvelles qui parviennent peu à peu. C'est en vain que les enquêteurs vont chercher à découvrir un chef clandestin tirant les ficelles des événements en cours. Malgré l'insistance mise à fouiller dans cette direction, ils ne peuvent non plus mettre en

cause ou des nobles, ou surtout des prêtres réfractaires. Cette manifestation du trouble populaire est donc spontanée. Est-il exact, comme le mentionne l'un des procès-verbaux, qu'une bulle papale ait été lue à la chapelle Sainte-Anne Radeneg ? Ou encore, qu'au même endroit les prières publiques aient été faites pour le retour des prêtres et de l'Ancien Régime ? Il s'agirait alors davantage, si cela s'avérait exact, d'une exploitation politique à posteriori. L'aspect irrationnel de l'événement, la peur d'être le 1^{er} août écrasé par le feu du ciel peut nous faire sourire. Mais nos ancêtres baignaient dans une ambiance de surnaturel de par leur culture profane ou même religieuse. L'été 1794, exceptionnellement orageux a frappé les esprits qui ont vu là la marque de la colère divine, d'où le recours à ces processions «climatiques», que le clergé d'avant la Révolution répugnait d'ailleurs à voir pratiquer. Le 13 thermidor (31 juillet), le tribunal criminel a la conviction de ne tenir que des comparses. Il ne voit donc pas d'inconvénient, un mois plus tard, à relâcher, en vertu de la loi d'amnistie qui permet de libérer les personnes nécessaires à l'agriculture, la plupart des protagonistes. C'est à B. Desjars, l'un de ceux qui a écrit aux autorités pour les informer, que revient la meilleure analyse des événements, lui qui dès les premiers jours a écrit : «Il n'y a ni fanatisme ni mauvaise intention de la part des citoyens qui se mêlent à ces vieilles cérémonies dans notre district mais je crois qu'il y entre beaucoup de superstition et d'ignorance et que la malveillance pourrait en tirer parti.»

VI

L'année 1794 est marquée par une vague importante de mise en vente des biens nationaux de deuxième origine (biens des émigrés). Elle débute le 11 mars par les ventes du moulin du Disquay, appartenant à La Fayette et de la métairie de Kergus appartenant à De Trogoff-Bois-Guézenec. Le 2 mai, Richard Le Cudennec achète la maison de Pont-Coz-Bourhis appartenant à la chapellenie du Helloc'h. Cette importante bâtisse sous ardoises comprend deux cuisines, deux chambres, une boulangerie, une cave sous terre, deux cabinets, un grenier, une écurie, un jardin et des pommiers et, précise-t-on, les commodités sous couverture de genêts ; le tout cerné de murs. Le 25 septembre 1795, il récidive en achetant six parcelles à Kerauffredou, issues de la même provenance et expertisées pour en fixer la valeur... par lui-même. Les biens nationaux de deuxième origine sont dans la plupart des cas évalués par Thomas Jouan, expert de Senven-Léhart, assisté de deux officiers municipaux qui sont tour à tour, Jean Jégou, Charles Philippe, Mathurin Bourges, Yves Connan, Bertrand Trovel (maire) etc. Neuf

métairies sont mises en vente et trouvent acquéreur, entre le 21 et le 27 juillet 1794. La dimension de ces exploitations est très variable : de 5 à 45 hectares et, dans presque tous les cas, elles comprennent des bâtiments. La métairie type comprend une maison, une écurie, une soue à porc, deux ou trois étables, une grange, une galerie. Les terres se divisent en trois parties : les terres chaudes, c'est-à-dire labourables, les terres froides (landes), et les prés qui sont évalués en journées de faucheur ou en charretées de foin. Le prix de vente de ces métairies tient évidemment compte de la valeur agricole des terres ; ainsi, Ker an Goff, avec ses 44 ha dont 33 de landes, vaut infiniment moins que Rest-Vraz, 16,5 ha dont 13 de terres chaudes. Les enchères sont parfois acharnées, jusqu'à vingt feux pour la petite métairie de Keratret et, à une exception près, toutes les acquisitions sont réalisées par des étrangers à la commune. Les bourgeois guingampais sont bien représentés (quatre acquisitions) mais aussi les riches laboureurs comme Bertrand Guillou, de Saint-Adrien, qui appartient à une famille très notable et dont le frère Adrien-François est maire de cette commune.

Ce qui frappe d'emblée, c'est le gros écart entre le prisage des experts et le prix de vente définitif. Il n'est pas exceptionnel de doubler, voire tripler, le montant de l'estimation alors que cinquante pour cent d'écart est la règle générale. Il n'est pas impossible que l'explication de ce phénomène trouve son origine dans la dévaluation de la monnaie car, dès lors que l'assignat ne vaut plus rien ou presque, le risque n'est pas grand de régler les achats de terre avec cette unité de compte. Six des métairies vendues à cette période appartenaient auparavant à La Fayette, deux à Bizien du Lézard, la dernière enfin, celle de Kerliviou, qui incluait également la chapelle Saint-Sébastien, à Marie-Françoise Botharel de Quintin, épouse Caslan.

La vente suivante s'effectue le 21 septembre au détriment de Cormier du Médecin et c'est la seule fois où l'on voit le locataire en place devenir le nouveau propriétaire ; la petitesse (1 ha 20) et la faible valeur agricole n'ont pas motivé les acheteurs habituels. Le 24 septembre 1794, vient le tour de Coat Liou. Ce bois qui couvre 242,8 ha (500 journaux) a été mis à prix 5.500 livres, soit son revenu annuel 250 livres multiplié par 22 comme le prévoit la loi. Une partie de ce revenu est assuré par la vente de la bruyère pour laquelle Rose-Olive de Lesquen, la propriétaire, a passé un bail en juin 1787, avec Jean Tuégain et Anne Jouan son épouse, d'un montant annuel de 51 livres. Malgré la vente du bois, le droit des locataires paraît préservé puisqu'en novembre de la même année la municipalité désigne un expert afin d'évaluer les dégâts commis par les employés de l'atelier de salpêtre à la récolte de

bruyère. Il n'y a pas grande concurrence ce 24 septembre et une seule enchère suffit : Richard Le Cudennec et ses associés, Mathurin Bourges et Yves Connan l'emportent pour 5.525 livres.

L'année 1795 voit se produire quatre ventes dont les principales concernent les Bizien du Lézard. Le 12 février, la métairie de la porte Helloc'h estimée 17.600 livres est vendue 42.900 livres au 18^e feu à Henry-Joseph Le Lepvrier de Guingamp. C'est une propriété considérable (maison, écurie, étables, etc.) de 3 ha de terres labourables, 9 de landes et 37 journées de faucheur produisant 38 milliers de foin (18,6 tonnes). Le bail annuel (conclu en juillet 1792) se monte à la somme de 1.200 livres à laquelle s'ajoute un complément en nature de 50 livres de beurre. Le même jour, la retenue du Helloc'h, estimée à 4.400 livres, est vendue 18.025 livres au 43^e feu de la 2^e criée à Richard Le Cudennec associé à Guillermic, Desnouël et François Jean. Ce lot comporte le manoir, toutes ses dépendances, la chapelle et 36 ha de terre principalement en bois de haute-futaie et taillis. Cudennec, après cette entrée en matière, récidive en juillet en achetant toujours sur Bizien du Lézard, deux champs à Kerauffredou puis, le 25 septembre, 6 parcelles dans ce même village mais appartenant cette fois à la chapellenie Saint-Laurent du Helloc'h. Achevées ces ventes, on peut considérer qu'il n'y aura plus aucune vente de biens nationaux de deuxième origine jusqu'en 1799, exception faite de deux très particulières que nous évoquerons plus loin. Il est probable que l'insécurité née du chouannage et l'espérance dans laquelle vivent les domainiers d'entrer en possession de leurs conventions sans bourse délier, explique cette situation. L'année 1796 verra la fin des ventes des biens de la fabrique de Bourbriac dont le gros morceau, 8 pièces de terre, va être emporté une fois encore par Richard Le Cudennec alors que Buhot-Kersers, ex-employé de l'administration du district et futur maire adjoint de Guingamp, se porte acquéreur d'un pré.

VII

Alors que les chouans ne se sont que peu manifestés jusque-là dans la région, le citoyen Loyer, de Senven-Léhart, jette l'alarme le 6 février 1795 (18 pluviôse an III). Il prédit que : «d'ici un mois, (le district de Guingamp) sera en proie à toutes les horreurs du fanatisme et de la royauté. Déjà les espions ont sondé les esprits, Montpligeau, Kerpert, Magoar, Kerien, Bourbriac, Plésidy, Senven-Léhart, Fiacre-les-Bois, Lanrodec, Péver-la-Lande sont dupes des insinuations perfides de quatre scélérats qui le 15 (mardi) revenant de Bourbriac et Plésidy sur la foi de l'amnistie sont entrés chez mon beau-père.» Les quatre hommes dont il est question sont assez sûrs d'eux pour se déplacer ouvertement armés de pistolets et de sabres. Les autorités ne sont pourtant pas demeurées inactives et afin de conserver ouverte la grande route de Guingamp à Carhaix, ont pris la décision de stationner à Pont-Melvez et Moustéru deux garnisons de cinquante hommes chacune. Le 7 février, soit le lendemain de l'avertissement lancé par Loyer, plus de cent chouans font irruption à Saint-Gilles-Pligeaux où ils brûlent les papiers publics et où ils confisquent les armes encore en possession des particuliers. Le 8, une bande est à Senven-Léhart où elle détruit les archives publiques puis se dirige vers Roc-Connan (Saint-Connan) où, le 9 février, elle détruit l'atelier de salpêtre installé dans la chapelle Saint-Gildas-des-Prés.

Créés par la loi du 14 frimaire an II (4 décembre 1793), ces ateliers apparaissent dans toutes les communes et doivent, comme l'écrit un greffier du district, «former la poudre vengeresse, élément de victoire». Ces ateliers sont l'objet de la plus grande attention des autorités municipales ou des comités de surveillance, ce qui explique en juin 1794 la demande d'exemption de service militaire pour François Champion, menuisier de Plésidy. Il est chargé de construire l'atelier de Ces ateliers sont très exposés aux coups de main comme à Coat-Mallouen, où un petit commando de quatre chouans de Vieux Bourg détruit, en plein jour et sans opposition, les installations. Les résultats obtenus dans la fabrication du salpêtre

sont loin d'être à la hauteur des investissements consentis, de sorte que, le 11 germinal an III (31 mars 1795), on décide de la fermeture définitive des ateliers. L'activité accrue des chouans ne laisse plus aucun républicain ou acheteur de biens nationaux à l'abri de leurs coups. Dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril 1795, une bande visite Montrieux (Saint-Adrien), pénètre de force dans une dizaine de maisons, dont celles de Bertrand Guillou (acheteur de biens nationaux, frère du maire), Yves Guillou (cousin)¹³ mais surtout chez le maire lui-même et chez Vincent Henry, le juge de paix. Ici les chouans se font ouvrir les sept armoires dans lesquelles ils découvrent trois cent livres en assignats et six en numéraire qu'ils emportent ainsi que deux mouchoirs et le chapeau du juge ! Chez Adrien-François Guillou, après avoir jeté au feu les papiers officiels, ils s'emparent de 1.100 livres en assignats et trois onces d'étoffe. Les témoins n'apportent guère d'indication sur l'identité des chouans, tout au plus remarquent-ils qu'ils étaient vêtus de gris «à la mode du pays gallo». Pourtant, quelques éléments peuvent donner à penser qu'on s'achemine vers la fin de la guerre civile puisque le 20 avril, le traité de la Mabilais conclut la paix entre la République et quelques chefs chouans. De même dans le domaine religieux, une politique de tolérance et d'apaisement est mise en place.

Le 13 janvier 1795, les prêtres constitutionnels ont été relâchés sans restriction, et le 2 avril, c'est au tour des réfractaires de retrouver la liberté. Dans les faits, la liberté de culte est rétablie. Malgré ces mesures, la chouannerie ne désarme pas, et met à profit la trêve pour réorganiser son appareil militaire. En mai, de Keranflec'h, qui séjourne à Saint-Nicolas-du-Pélem, aidé de Desjars et Le Roux de Callac, met sur pied une bande dont l'objectif serait de prendre ce bourg. De fait, en juin, on signale de très nombreuses incursions dans le sud du district de Guingamp. Le 9 juin, l'officier d'état-civil de Lanrivain, Mathurin Tervet, porte sur le registre des décès de sa commune le nom de Hamon Le Neün (1727-1795), fusillé par les chouans. La victime, officier municipal en 1792, est l'un des principaux représentants du parti patriote à Lanrivain.

¹³ Si Yves Guillou, qui habite à Kertoudic, sort sans trop de dommage de cette folle nuit, il aura ultérieurement moins de chance.

L'année suivante, dans la nuit du 5 au 6 juin 1796, et dans les circonstances analogues, il sera assassiné dans sa maison d'un coup de pistolet tiré par un chouan.

Selon l'abbé Le Men qui écrit un siècle après les événements, « *il est reproché à Hamon Le Neün d'avoir profané la chapelle N-D du Guiaudet où il a lui-même jeté bas la statue de la Vierge* ». Il serait aussi à l'origine de la destruction de nombreux calvaires et c'est d'ailleurs près de l'une des croix abattues — Kroaz Chermat — que son exécution est survenue. Puis le 3 août 1795, un rapport indique que les chouans ont de nouveau stationné à Lanrivain les jours précédents ainsi que dans toute la région. A cette occasion, le directoire fait interpellier le prêtre Corbel de Pestivien afin de l'interroger, car il le soupçonne de connivence avec les insurgés¹⁴. L'insécurité qui se développe n'est pas toujours fait des chouans. Ainsi, le 16 août, Bertrand Guillou (de Saint-Adrien) se présente devant le directoire du district afin de porter plainte. Le jour précédent, quatre chasseurs à cheval ont traversé cette commune en se livrant à divers vols et à des voies de fait, frappant même une femme rencontrée sur le bord du chemin. Pourtant, les chouans sont partout comme a pu l'expérimenter Le Cudennec le 31 juillet 1795. Ayant marqué une pause à l'auberge de l'Étang-Neuf, sur le chemin qui le ramène de Saint-Gilles-Pligeaux où il a rendu visite au maire André Le Ny, le notaire de Bourbriac y trouve sept hommes qu'il juge être des déserteurs.

Cela ne l'émeut ni le surprend outre mesure car nombreux sont les jeunes gens dans ce cas durant cette période. Sans méfiance, il se joint au petit groupe qui se dirige vers Plésidy. Au bout d'un instant, l'un des hommes lui pose nettement la question : n'est-il pas Le Cudennec, n'a-t-il pas estimé puis acheté des domaines nationaux ? Devant sa réponse affirmative, l'un de ses interlocuteurs lui dit alors qu'il ne mérite qu'un coup de pistolet. L'homme ajoute qu'il est aussi sûr que le chevalier de Lesquen rentrera en possession de son bois de Coat Liou, qu'il l'est également que Bouetté a porté quatre douzaines de chemises aux enfants des émigrés de Garzsporn qui étaient au nombre des chouans stationnés à Châtelaudren¹⁵. Le lendemain de cette rencontre avec les chouans, Le Cudennec étant, selon son mot, «tellement épris de boisson», qu'il se laisse aller à parler sans précaution du cas de Le Bouetté que ses auditeurs identifient comme étant le juge de paix de Guingamp. A ce stade de l'histoire, il paraît certain que le témoignage de Le Cudennec a servi aux ennemis de Le Bouetté, nombreux à la municipalité de Guingamp, pour tenter de discréditer et abattre celui-ci. Accusé de

diffamation et faux témoignage, Le Cudennec est arrêté par la gendarmerie et incarcéré à Guingamp, mais devant ses rétractations, les juges décident de le faire bénéficier d'une mise hors d'accusation. Alors que la guerre civile déroule ses événements dramatiques, dans notre région la vie publique continue dans une indifférence certaine. La constitution de l'an III (22 août 1795) a institué les municipalités cantonales et supprimé les municipalités communales. Depuis 1793, Bertrand Trovel, de Kerlo Vraz, est maire de Bourbriac, ce qui n'est pas, compte tenu des événements, une tâche plaisante. En novembre 1794 par exemple, le comité de surveillance de Guingamp a fait comparaître sept officiers municipaux de Bourbriac qui n'ont pas «exécuté l'ordre de réquisition pour approvisionner les marchés» de Guingamp. Ils ont une excuse semble-t-il : la peur de subir des mauvais traitements de la part de leurs administrés, car ceux-ci refusent de se laisser contraindre. Le 1^{er} novembre 1795, en application de la constitution, on élit donc le juge de paix et la nouvelle municipalité : Sylvestre Guézennec bénéficie de la sympathie du public et est élu à la justice de paix. Malgré cette marque d'estime, Guézennec décline son élection et, s'il n'en donne pas le motif, du moins peut-on le deviner : on a affaire à un anti-révolutionnaire convaincu comme la suite le montrera. Pour l'heure, il accepte un compromis en devenant le greffier de Vincent Henry dont les assesseurs sont, entre autres, Bernard Le Bonté et Yves Guillou. La municipalité, quant à elle, est composée de Jean Lozahic, président, Louis Lachater, agent municipal, Guillaume Le Meur, adjoint et René Le Gars, greffier. L'administration cantonale est complétée, le 8 frimaire (29 novembre 1795), par la nomination du commissaire du pouvoir exécutif Jean-Louis Touboulic, originaire de Guingamp qui a pris son poste par anticipation le 17 novembre¹⁶. Avec l'apparition de Touboulic dans le canton, les choses vont changer d'allure car celui-ci est un républicain incontestable qui va tenter d'aiguillonner les responsables locaux jusque-là passifs.

Le 21 février 1796, lors d'une séance publique de la municipalité, le nouveau commissaire prenant la parole insiste sur «la juste punition du dernier des rois» et il requiert que soit célébrée à cette occasion : la fête civique. Mais surtout, il insiste pour que soient mis en activité les rôles de l'emprunt forcé.

¹⁴ Pierre Corbel, né à Locarn, guillotiné en janvier 1798.

¹⁵ Les jours précédents, les chouans du Morbihan, conduits par Cadoudal, ont mené un raid dans les Côtes-du-Nord. Ils avaient revêtu des uniformes anglais, d'où le nom d'Armée Rouge donné à cette troupe. Selon J. Rieux (*La chouannerie sur les pas de Cadoudal*), une partie de cette troupe serait passée par BOURBRIAC, puis Saint-Norgan où elle aurait jeté ses uniformes trop voyants dans le Blavet.

Le même jour, qui est un dimanche, les chouans surgissent à Pont-Melvez et cernent l'église dans laquelle Charles-Julien Le Bivic, le curé constitutionnel âgé de 57 ans, célèbre la messe. Ayant enlevé le prêtre, la bande prend la direction du village du Gollet d'où est natif Le Bivic. Le malheureux ne reverra jamais le village de son enfance. Arrivé à l'endroit nommé Kroaz Polig, les chouans le passent par les armes dans le champ de Park ar Groaz Tostan. Il est alors trois heures de l'après-midi. Il semble que deux prêtres réfractaires aient pris une part active dans l'exécution de Le Bivic. Le rapport Boullé (1802), du nom du préfet des Côtes-du-Nord de l'époque, met en cause Yves Robin et Henri Péron, de Lanrodec. Le premier d'entre eux aurait commandé l'assassinat et le second y aurait trempé. Mais Charles-Julien Le Bivic n'est pas le seul prêtre à tomber de cette manière.

En février 1796, le curé de Saint-Connan, Robert, et Joseph Béhec, curé de Plougonver, natif de Saint-Péver, trouvent la mort dans des circonstances semblables. C'est le moment que choisit Sylvestre Guézennec pour donner sa démission d'un poste qu'il occupe pourtant depuis moins de quatre mois : «Je, soussigné Sylvestre Guézennec, déclare par le présent me démettre purement et entièrement de la charge de greffier de juge de paix, vu l'impossibilité où je me trouve de pouvoir remplir la dite charge, de tenir et d'entretenir mon ménage, manœuvrer mes terres, vu la difficulté qu'on a de trouver des domestiques et des journaliers et qu'ayant une famille nombreuse à vivre et à soutenir et que n'ayant pas assez de temps» (*sic*).

Le 11 mars 1796 (21 ventôse an IV), le bourg de Bourbriac est à son tour la cible des chouans. A neuf heures du matin, onze d'entre eux pénètrent dans l'agglomération alors peuplée de quatre cents âmes environ. Aussitôt dans la place, la petite bande visite les patriotes et les met à rançon ; Ambroise Guillou, le receveur de l'enregistrement et des domaines nationaux, signale ultérieurement le vol de sa caisse. Dès que la nouvelle parvient à Guingamp, les autorités lancent un détachement de cinquante hommes en direction de Bourbriac. En vain. Selon Hello, commissaire du directoire exécutif de Guingamp, les chouans sont hébergés au château de Kerbastard en Lanrivain où il demande de faire une fouille «à l'improviste» afin de surprendre «les brigands». La municipalité de Bourbriac, à l'issue de cet épisode, réclame une petite garnison de 25 à 30 hommes «afin de repousser et même de saisir les ennemis du repos public» ou, à défaut, des fusils et des munitions. Ceci en dit long sur la capacité de la garde nationale de la commune. Dans les jours qui suivent, c'est le sauve-qui-peut et, le 16 mars, Hello note que «les patriotes (de

Bourbriac) arrivent journallement à Guingamp pour s'y réfugier», lui-aussi estime indispensable d'établir des garnisons à Corlay, Saint-Gilles-Pligeaux et Bourbriac. En attendant le rétablissement de la sécurité, la municipalité de Bourbriac va tenir ses séances à Guingamp et un mois après les faits, elle s'y trouve encore. C'est de cette ville que les victimes de l'incursion des chouans s'adressent aux principaux responsables du département.

«La vérité est une et doit être sacrée...

«Nous, citoyens commandant la place de Guingamp le général Valletaud et commissaire du pouvoir exécutif de département, réclamons une justice. Pillées, dévastées, volées, nos propriétés, intérieurs, dans le présent mois par les chouans tant à cheval qu'à pied, craignant encore plus pour les dépôts publics, nous avons pris le parti, conformément aux lois de nous rendre dans l'enceinte de cette commune. Nous avons transporté tous les registres de la municipalité, ceux qui concernent les contributions foncières, mobilières, le bureau de l'enregistrement et des domaines nationaux.

«Dans cette circonstance critique, nous ne savons comment nous y prendre pour la sûreté générale. Les dommages que nous avons essuyés, la perte de nos effets, nous empêchent de retourner dans nos foyers et de transporter les dépôts publics.

«Prêts à servir la Patrie, le désir que nous avons de lui être utiles nous engage à demander main-forte ; notre canton est considérable ; mais avec notre civisme et 30 hommes nous pourrions repousser les ennemis du repos public et continuer nos fonctions, sans cela citoyens il nous est impossible de rentrer dans notre canton parce que les fripons qui nous volent et qui nous pillent n'en veulent qu'aux bons citoyens, surtout aux fonctionnaires publics.»

Les hommes encore traumatisés par l'événement du 11 mars se sentent, à juste titre, exposés sans défense aux coups des insurgés ; il semble que toutes les armes de la commune (du moins celles recensées officiellement) aient été réquisitionnées y compris les deux fusils du garde-champêtre Lagadec qui le 19 mars 1794, a entrepris une démarche afin d'en récupérer au moins un. En 1796 la municipalité est donc tout à fait désarmée dans le vrai sens du terme.

¹⁶ Le 17 novembre, Augustin Le Clec'h a été nommé à ce poste qu'il ne semble pas avoir voulu occuper. En mars 1796, il le refuse officiellement ce qui assure la place à Touboulic

En ce début d'année 1796 Jean-Louis Touboulic choisit de se manifester dans le domaine religieux en faisant observer plus rigoureusement les lois en vigueur sur le sujet. Le 28 mars il écrit ainsi : «La commune de Bourbriac se divise sur le point de la religion, la loi n'accorde à chaque commune qu'un seul temple, ce temple doit être sacré. Les différentes religions doivent y être faites sans en interrompre aucune. Cependant contre toutes les lois et contre les vœux de nos législateurs des gens pusillanimes, et si j'ose dire fanatiques, se séparent du corps général et se divisent en trois parties en trois chapelles différentes et les laïcs y chantent des grands-messes. Aux vêpres ils font des processions et y promènent la figure de l'Être suprême.»

Il est à peu près certain en effet que les chapelles de Saint-Houarneau et du Danoët soient ouvertes au culte et très fréquentées mais peut-on croire en revanche que des laïcs se soient mis à chanter la messe ? Ne serait-on pas en présence au contraire d'un indice qui indiquerait que des prêtres réfractaires séjournent dans les campagnes des environs ? Quoi qu'il en soit, l'attitude de Touboulic déplaît à la municipalité qui se ligue contre lui. Le 6 avril 1796 (17 germinal an IV), il s'adresse à son autorité de tutelle et rapporte la caballe dont René Le Gars, greffier de la commune et lui-même sont victimes. Les membres de la municipalité ont retiré de sa permanence le cahier des délibérations et sont allés tenir leur réunion à l'auberge de la demoiselle Oïlivier. Là, ils ont destitué Touboulic au profit de Louis Oïlivier Quérel (ancien commissaire national au district de Guingamp), renvoyé René Le Gars, père de six enfants, pour le remplacer par Yves Prigent et mis Richard Le Cudennec à la place de Yves Guillot, premier commis et père de cinq enfants. Comble de duplicité, quand Touboulic vient se plaindre et réclamer des explications, la municipalité prétend avoir agi ainsi sur l'ordre des administrateurs du département. Mais, cette explication sent le mensonge car Touboulic et Le Gars conservent, pour quelques temps encore, leurs fonctions. Manifestement, le souci de soutenir et protéger les fonctionnaires publics préoccupe désormais les autorités. Le 16 juin, on fait stationner à Bourbriac une colonne mobile composée de 134 grenadiers et quatre officiers du deuxième bataillon de la 150^e demi-brigade placés sous les ordres du commandant Joubert. Comme il faut nourrir ces hommes, les communes du canton doivent faire parvenir au chef-lieu le bétail nécessaire : Bourbriac : 7 bêtes à cornes, Plésidy 4, Saint-Adrien et Moustéru 2 chacun. Le bœuf réquisitionné chez Yves et Sylvestre Champion est payé par le fourrier à raison de six sols la livre.

Cette arrivée de l'armée ne fait manifestement pas l'affaire des habitants du

bourg qui protestent contre cette présence et réclament que les militaires soient répartis dans les villages où «l'abondance de l'agriculture donne assez d'aisance pour nourrir les hommes de troupe». Le lendemain de l'arrivée de cette colonne, se tient la fête de «l'agriculture et de la victoire» à laquelle les anciens notables ont été convoqués. Les instruments de labour, agrémentés de décorations, ont été apportés au bourg, et le programme de la cérémonie prévoit aussi la plantation de l'arbre de la Liberté qui sera suivie d'un banquet. Les autorités républicaines ont donc substitué aux manifestations religieuses interdites des fêtes profanes vouées au culte révolutionnaire comme celle dont nous venons de faire état ou encore, toujours en l'an IV, la fête des vieillards. On ignore l'impact de ces nouveautés sur le public. Ce qui paraît certain, en revanche, c'est que l'été 1796 est une période plus favorable pour la population dans sa vie quotidienne. Cette période voit la fin des réquisitions encore que le canton ait dû faire parvenir à Guingamp 99 quintaux de seigle et fournir 82 charrettes nécessaires à l'enlèvement de bois au Bois-de-la-Roche, mais la récolte de 1796 est bonne, ce qui reconforte tout autant les paysans que les habitants des villes.

La chouannerie, elle-même, marque le pas. En juillet et août, sur la promesse de l'amnistie, de nombreux insurgés déposent les armes et rejoignent leurs foyers. Une seule personne de la région, une femme, est concernée par l'amnistie. Marie Ollivier, de Bourbriac, était jusqu'alors la domestique d'un chef chouan. Cette détente générale incite l'administration départementale à prendre des mesures d'apaisement en autorisant les familles d'émigrés à racheter leurs biens, puis, en septembre, en atténuant la rigueur manifestée jusqu'alors à l'égard des prêtres réfractaires. Bientôt, ces mesures trouvent leur prolongement sur le terrain puisque le 20 octobre 1796, La Haye, femme Bizien, qui n'est autre que l'épouse de Toussaint Marie Bizien du Lézard, rachète ses moulins du Helloc'h et Kerdavidou. En mars 1797, c'est au tour de Henriette et Marie Trogoff de racheter une portion de la métairie de Porz Kergus antérieurement propriété de François-Michel Trogoff de Bois-Guézenec.

VIII

Le 2 septembre 1796, un nouveau changement se produit à la tête de la municipalité cantonale. Jean Lozahic présente sa démission. Considérant qu'il est «chef de ménage, occupant huit domestiques», le déplacement quotidien au bourg lui est préjudiciable. Il remercie pourtant «les citoyens de l'avoir tant honoré» bien qu'il ait «sacrifié cinq années de son temps et une bonne partie de sa fortune à l'administration publique». Le 23 septembre, on procède à son remplacement par François Le Cocq, ayant comme adjoint Joseph Le Graët. François Le Cocq n'est pas originaire de la région ; il est né à Allineuc et a exercé sa profession de meunier tout d'abord à Coadout. En 1768, il afferme le moulin du Corong à Bourbriac et en 1787, le duc de Penthièvre lui consent le droit de rebâtir ce moulin. En 1789, il est membre de la première municipalité. En 1804, il est encore adjoint au maire et il le reste jusqu'à sa mort en 1808. François Le Cocq ne fait pourtant pas preuve d'une grande activité dans les affaires publiques. Le 22 octobre 1796, Touboulic manifeste son désabusement. La municipalité ne fait rien pour faire obéir aux lois, de sorte que la mise en activité des impôts, de l'emprunt forcé, des colonnes mobiles, est à la charge du commissaire. De surcroît, les reproches d'incompétence visent Touboulic qui est la cible des administrateurs du département. Dans ce contexte, il faut avoir recours aux gendarmes de Corlay afin de recouvrer l'impôt devant «la mauvaise volonté des contribuables et le peu de zèle des administrateurs du canton». Par ailleurs, Touboulic leur reproche «de manquer d'attachement à la République, de ne pas montrer assez d'énergie pour exécuter les lois». A l'évidence, les élus ont baissé les bras... quand ils ne font pas preuve d'esprit contraire.

Seul contre tous ou presque, Touboulic tente de régulariser les affaires publiques. Le 14 janvier 1797, il s'adresse aux fabriciens responsables de l'église et des chapelles en leur demandant de rendre leurs comptes des revenus annuels et des offrandes qu'ils ont pu recevoir.

Comme on peut en juger, l'église, qui n'a pas reçu de réparation depuis huit ans, est en bien lamentable état et le désintéret paraît général. Peu de temps plus tard, on décide de mettre le presbytère en vente en y réservant cependant deux chambres et un petit cabinet appelé bien joliment *kambr an eunied* (la chambre des oiseaux). On apprend à cette occasion que des individus occupent indûment les locaux. Il ne semble pourtant pas que cette intention de vendre ait abouti. Deux mois plus tard (1^{er} germinal an V 21 mars 1797), se produisent de nouvelles élections

puisqu'il faut renouveler le président de la municipalité cantonale et le juge de paix. Trois tours de scrutin sont nécessaires pour connaître le juge : Richard Le Cudennec qui, au fil du temps, renforce sa position de notable. La présidence demeure inchangée et François Le Cocq est confirmé dans son mandat.

De nouveau la situation paraît s'améliorer à l'égard des prêtres réfractaires dont un certain nombre revient d'exil ou reparaît au grand jour. En décembre 1796, on a ouvert grandes les portes des prisons et relâché les ecclésiastiques encore incarcérés. Le 10 décembre, Simon Le Graët, détenu aux Carmélites de Guingamp, a fait parvenir une pétition à l'administration demandant son élargissement : «Mes infirmités sont notoires, une paralysie affecte mon côté droit sur lequel je me penche plus sensiblement chaque jour.» Le fait est connu ; la maladie de Le Graët remonte à plus de 20 ans : atteint de difformité, son menton appuie sur son sternum. On décide donc de le libérer et, à son instar, de nombreux prêtres détenus, vieux ou malades.

Le 23 avril 1797, «l'église de Bourbriac est rendue au culte orthodoxe sans qu'aucune déclaration préalable ne soit demandée au recteur». Le 8 mai, les habitants de Plésidy s'adressent au commissaire du directoire excécutif et lui demandent d'avoir pour prêtre leur ancien recteur Pierre Quérou. Le commissaire ne manifeste pas d'opposition de principe pourvu que Quérou prête le serment civique, et la municipalité de canton se dépêche d'autoriser l'ex-recteur à pratiquer le culte catholique romain en lui indiquant l'église de Plésidy pour ses offices. En fait, en avril, toutes les lois s'appliquant aux prêtres réfractaires et aux émigrés sont abolies ce qui n'est que la conséquence de la victoire électorale du parti de l'ordre, largement pénétré de royalistes. Le succès est éphémère : le 4 septembre un coup d'État met en place les néo-jacobins.

Le 30 octobre 1797 (9 brumaire an VI), une loi est votée qui porte le rétablissement du domaine congéable. On a vu à quel point cette abolition tenait au cœur des paysans en 1789, combien ils ont combattu ce mode de tenure du sol, quelle a été en son temps la violence des réactions sur ce sujet, comment son abolition a évité que ne soit tout à fait ruinée la confiance des paysans à l'égard de la République. En dépit de tout cela, les réactions à l'abolition de la loi sont à peu près nulles car le peuple ne croit plus en rien.

Les prêtres réfractaires ont repris le chemin de la clandestinité et se terrent à nouveau chez des gens sûrs. En 1921, l'abbé Loyer, vicaire de Bourbriac, a eu entre les mains un acte de baptême sur papier libre. Cet acte portait que le 23 décembre 1797 François Nicolas Guézennec a été baptisé à Tividou en Bourbriac par François Julien, prêtre, et que le parrain porte le nom de

Nicolas Mignon qui est celui d'un membre du clergé du Trégor en 1791. Cette date du 23 décembre correspond très exactement à la déclaration de naissance faite le 3 nivôse an VI à la mairie de Bourbriac par Sylvestre Guézennec. Des prêtres réfractaires se cachaient donc à Tividou chez l'ancien juge de paix. Pierre Quérou, le recteur de Plésidy qui n'est autre que l'oncle paternel de Marguerite Quérou, l'épouse de Sylvestre Guézennec, est à coup sûr lui aussi caché dans cette famille... Voici qui explique les rapports difficiles qu'entretient le laboureur de Tividou avec la Révolution. Quelles que soient ses opinions, Guézennec est un homme de conviction qui, en 1830, refusera de prêter serment au roi Louis Philippe, légitimiste jusqu'au bout. En 1806 M. Le Mat, curé de Bourbriac, suggère au sous-préfet que Guézennec ferait un maire acceptable car il est «honnête et de bonne conduite ce qui est rare ici parmi ceux qui ont quelques biens». D'autres prêtres se sont cachés dans la commune. Le témoignage «d'une pauvre femme» de Magoar, Marie-Renée Pivert, recueilli vers 1890, indique qu'elle a été baptisée par un prêtre dont elle ignore le nom mais qui était caché par les familles Magoarou et Steunou à Guerzanguirit (Bourbriac).

A la mi-janvier 1798, Jean-Louis Touboulic a cédé la place à Guillaume-Yves-Félix Guerguin, né vers 1758 et notaire avant la Révolution. La principale activité déployée par le nouveau commissaire consiste à organiser les fêtes patriotiques prévues par la loi. En fin janvier 1798, il requiert que l'on plante un peuplier afin de remplacer l'arbre de la Liberté qui a crevé. A cette occasion une cérémonie sera organisée au son de la cloche en présence des corps constitués qui prêteront serment, et elle se terminera par des danses publiques. Les cloches ne servent qu'à un usage profane réglant la journée de travail par une sonnerie à six heures du matin et une autre à six heures du soir ou encore appelant les assemblées électorales. Le 20 mars 1798 (temps de froid et neige), se tient la fête des vieillards et de la souveraineté du peuple. Dès 9 heures et demie, on se réunit au temple (à l'église) où se font les discours exigés par la loi. Toute fête religieuse a, en Bretagne, son côté profane qu'on peut résumer par la formule «après la messe, la kermesse». Il en va donc de même pour les fêtes révolutionnaires avec des allusions évidentes à l'antiquité gréco-romaine. La fête commence par la désignation d'un vieillard censé représenter le peuple, puis se déroulent les luttes publiques qui sont bien évidemment des épreuves de lutte bretonne (celui qui renverse deux lutteurs consécutivement reçoit trois francs). En second lieu, on fait courir les jeunes gens de quinze à dix-huit ans avec un prix de trente sous au premier qui s'empare de la cocarde tricolore. Les vainqueurs de ces épreuves reçoivent en outre l'accolade du plus âgé de l'assemblée et une

branche de laurier. Afin d'accroître la solennité de la journée, les autorités ont pris place dans une enceinte dressée autour de l'arbre de la Liberté et la garde nationale a été convoquée pour l'escorte. Si ces fêtes sont des occasions de jeux et de danses, elles sont aussi une façon de reprendre en main les cadres locaux en les contraignant à adhérer au culte officiel de la République. Deux jours après cette cérémonie (2 germinal an VI), on renouvelle encore une fois la municipalité cantonale en réunissant l'assemblée électorale dans l'église. Richard Le Cudennec conserve son poste malgré, ou grâce, à la présence de trois autres candidats. Les représentants de Saint-Adrien contestent cette élection mais se heurtent au refus concerté de Cudennec et de Oïlivier Le Cocq de communiquer les registres. Leur plainte paraît être restée sans suite. La présidence de l'administration cantonale échoit d'ailleurs à Ollivier Le Cocq qui ne paraît pas, malgré son nom, avoir de rapport avec ses deux prédécesseurs, François Le Cocq président en septembre 1796 et Laurent Le Cocq qui a succédé à son père d'octobre 1797 à mars 1798 comme président temporaire.

En octobre 1797, Guerguin, dans un rapport à son administration, jugeait déjà Ollivier Le Cocq comme très convenable. Pourtant, peu de mois après son élection (août 1798), il nuance son jugement : «Ollivier Le Cocq, homme âgé, incapable de travail par son peu d'écriture, attaqué d'une forte surdité ce qui le met dans le cas de ne point comprendre ce qui se passe aux séances que par la lecture, au surplus très assidu aux assemblées...». C'est à n'en pas douter une curieuse municipalité qui dirige le canton de Bourbriac à cette époque. L'adjoint de Le Cocq est Jean Jégou «sachant lire, ne faisant que signer, incapable d'écrire, ne bougeant de l'auberge. Se présente ordinairement ivre aux assemblées». L'autre adjoint, Jean Le Couster, «homme fanatique tenant ouverte une chapelle, Le Danoët, dans laquelle il tombe des offrandes considérables nonobstant l'arrêté de l'administration qui lui en ordonne la fermeture. Soupçonné d'avoir protégé des prêtres fanatiques, ne se présente aux séances que convoqué, sait lire et écrire». L'administration cantonale compte aussi un commissaire de police Guillaume-Marie Kerliviou (de son vrai nom de Kerliviou), né à la Roche Derrien, receveur des devoirs en 1789, procureur de la commune en 1792, chargé d'organiser la garde nationale. Il sera nommé maire de Bourbriac en 1802 jusqu'à son décès en juin 1809.

L'année 1798 s'achève sur un problème de tout autre nature : une épidémie frappe le canton et nécessite que l'on fasse venir de Guingamp l'officier de santé Redoux pour soigner les malades. La mortalité due à la dysenterie, débute très brutalement à la fin de septembre frappant particulièrement les nourrissons et les enfants,

mais aussi les jeunes gens. Après ce début en trombe, les décès diminuent mais s'étalent sur les mois d'octobre et de novembre ; passé ce mois, ils tendent à retourner à la normale.

La situation générale s'est de nouveau dégradée après une accalmie. En cette fin d'année 1798, l'administration centrale du département décide de faire se retirer à Guingamp le receveur des domaines nationaux de Bourbriac avec ses titres et sa caisse sous la protection de la garnison. L'administration interroge pourtant la municipalité afin de savoir si «des malveillants donnent retraite aux émigrés, aux prêtres déportés et rentrés, aux réfractaires, aux déserteurs venant de Brest et d'ailleurs, aux colporteurs de lettres ou de papiers contre-révolutionnaires». Ceci n'empêche pas la vie publique de suivre son cours. Le 21 mars 1799 (1er germinal an VII), se tient à l'église l'assemblée primaire qui désigne les quatre électeurs du canton. Ambroise Le Guillou, Laurent Le Cocq, Guerguin et Vincent Henry sont élus, ce qui déchaîne les protestations et provoque la pétition de Guillou, Béguec, Jégou et de deux adjoints, Couster et Philippe. Les signataires du document prétendent à la nullité du scrutin, considérant que Ambroise Le Guillou ayant été destitué par la loi de son état «d'enregistreur en conséquence citoyen l'assemblée est illégal» (*sic*). Le 30 du même mois (10 germinal an VII) 63 électeurs du canton reconduisent Ollivier Le Cocq à la présidence assisté de Guillaume Héлары comme adjoint. Un second scrutin — 148 électeurs cette fois — désigne Pierre Hillion comme l'agent du canton.

Mais 1799 se caractérise surtout par la reprise des ventes de biens nationaux. On a dit que le domaine congéable a été rétabli en octobre 1797 et après plus d'une année d'attente, les paysans comprennent enfin que ce rétablissement est définitif. Pour ceux qui souhaitent devenir propriétaire de leurs convenants, il n'est que temps d'acheter. Du 12 au 15 mars 1799, les propriétés de Hubert, Michel et Auguste Trogoff sont mises en vente. La mise à prix de la métairie de Kerlosquer s'effectue en multipliant le revenu annuel, 174 F, par huit, soit, une évaluation de 1.392 F et trouve acquéreur au prix de 1.500 F en la personne de Jean Bonaventure Vauthelin de Saint-Brieuc. Plusieurs parcelles, situées à Guerduel, sont emportées par Yves-Joseph-Marie Desjars (de Guingamp) pour 1.150 F. Le même, le 12 août, achète encore le lieu de Kercadiou. Une seule métairie à Ker an Roué peut être acquise par un paysan, Guillaume Duédal, pour 820 F. Du 10 au 12 avril, c'est aux biens de première origine d'être soumis au feu des enchères. Le premier de ces lots est la chapelle du Danouët mise à prix 1.800 F vendue... 101.000 F à Augustin Pendezec qui paraît pouvoir être identifié comme étant un meunier de Plélo. La chapelle de Saint-

Houarneau est vendue 40.000 F, soit 44 fois le prix de son évaluation, et achetée par Ambroise Le Guillou également acheteur de biens nationaux à Plésidy. Le dernier lot consiste en terres vagues, c'est-à-dire appartenant, jusque-là, à la communauté ; sous l'Empire, en 1806, la veuve Brunot, née Rupérou, de Guingamp, achète encore quatre parcelles de cette nature. Le 14 mai 1799, vient le tour du convenant de Cosquer Lanniou estimé 3.750 F (150 F de rente annuelle par 25) propriété de La Fayette. Or, cette fois, le prix de vente n'est que de 1.675 F et les acheteurs sont cinq associés (Mathurin, Jean, Sylvestre Bourges, Thomas Rannou et Louis Guillou) ; ce cas de figure où plusieurs personnes s'associent pour racheter un convenant s'explique par le fait que celui-ci est resté en indivision plusieurs générations. Il arrive ainsi que jusqu'à dix acheteurs se retrouvent pour racheter le convenant loué à un de leurs ancêtres «chacun pour une somme proportionnelle à la rente qu'il payait sous le dit convenant». Le 20 octobre 1799 (18 vendémiaire an VIII), vingt convenants sont vendus au détriment de La Fayette à des prix voisins ou inférieurs au barème de mise à prix. La valeur de ces lots varie de 35 F (Tachen An Otrou, acheté par Oïlivier Diridollou) à 785 F pour le convenant de Porz an Disquay, situé dans le bourg et racheté par Mathurin Bourges, ses frères et cousins. Au nombre des acheteurs on ne trouve aucune personne qui soit hors de la classe paysanne. Par l'intermédiaire d'un homme de loi, François-César Chevalier, habitant Paris et entrepreneur de construction navale à Rochefort, est présent sur ces ventes mais sans beaucoup de conviction. Probablement spéculait-il sur l'absence d'acheteurs et d'enchères qui permettrait de baisser la mise à prix à deux cinquièmes de l'estimation de base mais, en définitive, il n'emporte aucun lot. Au nombre des acheteurs de convenants, nous retrouvons des noms désormais connus tels Oïlivier Le Cocq, Jean Lozahic. Richard Le Cudennec acquiert la métairie de Kerivoi au prix de 1.965 F mais, cette fois, il a surestimé ses capacités et la vente est annulée pour cause de folles enchères. En mars 1801, La Fayette, rentré d'émigration, va faire racheter cette propriété par son représentant légal. Cependant tous les biens nationaux de deuxième origine n'ont pas trouvé d'acquéreur puisque quatre convenants appartenant à Bizien du Lézard sont signalés invendus à cette même période.

Sous l'impulsion de Guerguin, la municipalité se prête à une plus stricte application des lois républicaines, particulièrement sur le sujet du repos décadaire. En avril-juin 1798, les foires et les marchés sont interdits lorsque leur tenue coïncide avec le décadi. Dans le même esprit, à partir de septembre 1798 (début de l'an VII), les mariages ne sont plus célébrés que le jour du décadi ; cette dernière mesure ne prendra fin

qu'en juin 1800. Cette politique, traduite dans les faits, n'emporte pas l'adhésion car s'il se plie en apparence aux exigences du calendrier révolutionnaire, le peuple continue à observer les rites du calendrier romain et les interdits religieux. Ainsi, il ne se célèbre aucun mariage entre le 10 frimaire an VII (30 novembre 1798) et le 20 nivôse (9 janvier 1799), ce qui démontre bien qu'on ne se marie toujours pas durant le mois de l'avent, c'est-à-dire décembre.

IX

L'été 1798, se déroule sans rien de remarquable, excepté la récolte qui est excellente, tout comme l'ont été les deux précédentes. Les 27 et 28 juillet se déroule encore une fête selon le programme habituel : la lecture des lois, les chants patriotiques, les cris de «vive la république, périssent les tyrans», sont suivis de danses publiques «au son de la musette» — lisez le biniou. Le 23 octobre 1798 (2 brumaire an VII), Oïlivier Le Cocq qui cumule les fonctions de président de la municipalité et de commandant de la garde nationale démissionne de ce dernier poste. Son suivant en grade, Oïlivier Le Men, premier capitaine âgé seulement de 20 ans, prend sa place. L'organisation de la garde nationale et son fonctionnement sont depuis le début de la Révolution de véritables casse-tête. En juillet 1798, on compte 25 gardes nationaux à Bourbriac et l'abbé Loyer affirme que les sections de Saint-Houarneau et Kerias refusent de désigner des hommes. Oïlivier Le Men, dont il vient d'être question, n'est autre que le gendre de Bertrand Trovel, l'ancien maire, ceci depuis juin 1795, quand il s'est marié âgé de 16 ans seulement. Comme il bénéficie d'une certaine instruction on lui confie quelques tâches administratives comme greffier de la justice de paix en août 1797.

La personnalité du jeune homme n'est guère aisée à comprendre. Lors de la procession du 13 juillet 1794, celle qui est allée à Bulat en plein jour, Le Men, qui est ancien enfant de chœur, alors âgé de 15 ans, s'est mis à la tête de «ceux du bourg». Il est aussi le neveu de Yves-René Duédal, ce prêtre mort à la prison de Guingamp en automne 1794. A sa mort survenue en 1829, Oïlivier Le Men exerce conjointement la fonction de sacristain et celle de fabricant de l'église Saint-Briac. Voici donc un homme dont la trajectoire indique qu'il n'a pas adhéré aux idéaux républicains et que pourtant on nomme commandant provisoire de la garde nationale ;

c'est dire si les gens de valeur doivent faire défaut. Entre Guerguin et lui, le conflit paraît permanent au point que le commissaire du directoire exécutif fait mettre Le Men en prison pour «manque de respect à l'administration, refus de servir et propos tenus en assemblée». Guerguin devient en fait la bête noire des notables locaux qui ont quelques raisons de se défier de lui. En mars 1799, le commissaire dénonce aux autorités supérieures l'agent de Plésidy qui, en violation d'un arrêté de l'an VI, fait procéder à des sonneries de cloches dans sa commune. Il dénonce aussi l'agent de Bourbriac, Pierre Hillion, quand celui-ci présente sa démission ; «Il est étonnant qu'un fonctionnaire public honoré de la confiance de ses concitoyens prend le moment de démissionner quand chouans et brigands nous menacent de toute part. Considérant combien contagieux pourrait devenir l'exemple que propose le citoyen Hillion, l'administration et commissaire arrêtent de regarder sa démission comme non avenue et l'invitent à continuer ses fonctions¹⁷.»

En juin, Guerguin fait célébrer une cérémonie funèbre à la mémoire des trois plénipotentiaires français exécutés par l'armée autrichienne. On retrouve dans cette fête patriotique le même décorum, mais en plus dérisoire, que celui institué, à Brest par exemple. Près de l'arbre de la Liberté, un catafalque a été dressé près duquel prennent place les corps constitués, puis la garde nationale — enfin pourvue de fusils et de poudre — tire les feux des salves.

A la fin de l'été 1799, Guerguin est révoqué de ses fonctions sans qu'on connaisse la cause précise à l'origine de cette mesure. Le 4 octobre, le nom de son remplaçant est connu, il s'agit de Jean-Louis Duverger-Nédellec, originaire de Guingamp ; mais il hésite à accepter le poste. Le 3 novembre, il finit par présenter sa démission, demande sa mutation et, comme il doit justifier son attitude, indique qu'elle est dictée par l'insécurité de la région : «Il n'y a pas de route aussi détournée que celle de Bourbriac à Guingamp.» La traversée du Bois de La Roche n'est pas sans risque et dans les jours précédents le début novembre, l'agent de Plésidy a de peu échappé à une mort certaine grâce à l'arrivée de témoins ayant fait fuir ses assassins. Or, malgré les risques encourus par les fonctionnaires locaux, Duverger-Nédellec a trouvé un remplaçant volontaire qui présente l'avantage de résider sur place, Ambroise Le Guillou (Kergoat).

¹⁷ Élu agent national le 31 mars 1799, P. Hillion était auparavant (Ans V et VI) juge de paix du canton.

Qui peuvent être les individus qui rendent si problématique le trajet de Guingamp à Bourbriac ? Sont-ils des brigands, des malheureux contraints par la misère, des ex-chouans, des déserteurs ? Ou encore les chouans eux-mêmes ?

Car la chouannerie est répartie de plus belle.

Le 10 décembre à 6 heures du soir, 60 chouans font leur entrée à Bourbriac où ils s'emparent d'Ollivier Le Cocq, le président de l'administration municipale, mais aussi du commandant et de l'adjudant de la garde nationale, du curé constitutionnel et de l'agent national. Puis, ayant désarmé le bourg et rançonné quelques personnes, vraisemblablement des acheteurs de biens nationaux, ils détruisent les papiers de la municipalité et coupent l'Arbre de la Liberté. Près de cette dépouille, les cinq hommes, arrêtés par eux, reçoivent aux flambeaux la bastonnade, 25 coups chacun et l'interdiction d'exercer désormais aucune fonction administrative, sous peine de mort. La crainte d'un retour éventuel des chouans contraint alors les administrateurs de Bourbriac à gagner Guingamp. Richard Le Cudennec, juge de paix, remplit sa fonction chez Ollivier Larmet où il se proclame «réfugié». Il attend le mois de mars 1800 pour regagner sa commune. Le 27 décembre, le commissaire du gouvernement à Guingamp rapporte qu'il s'est rendu à Coadout, sous un déguisement, afin de reconnaître un rassemblement royaliste au Bois de La Roche. Il a même remis huit francs de son argent à une femme de cette commune qui espionnera pour son compte et le tiendra informé du cours des événements.

En ce mois de décembre, le sud de Guingamp passe presque entièrement sous le contrôle des chouans. Le 28 décembre, on signale leur présence à Kerien, Magoar, Maël-Pestivien, Pestivien, Lanrivain, Pont-Melvez etc. Un rapport établit que «ce territoire était demeuré intact jusqu'à présent mais, depuis que les royalistes peuvent tout faire impunément, ils y ont pénétré et enrôlé de force des jeunes gens, notamment, dans le canton de Bourbriac». Le recrutement forcé, entrepris par les chouans, concerne particulièrement ceux qui ont reçu une formation militaire : «Ils ont enlevé tous les jeunes gens qui ont déjà servi dans les colonnes mobiles et autres...» Cependant, pas plus qu'ils ne cherchent à servir sous le drapeau républicain, ceux-ci ne veulent du drapeau blanc. Afin de les forcer à marcher, les chouans doivent utiliser la contrainte et menacent d'exécuter les parents de ceux qui se dérobent à leurs réquisitions. Une fois encore les républicains ont le sentiment d'être le dos au mur et abandonnent les campagnes à leur sort, s'apprêtant à défendre Guingamp qu'ils s'attendent à voir investir.

Dans le sillage des compagnies de chouans, les prêtres réfractaires sont réapparus et se

montrent au grand jour dans les paroisses citées plus haut. Ils disent ouvertement la messe et font sonner les cloches. Toute la Haute-Cornouaille a basculé, jusque y compris les autorités locales. Plusieurs maires sont notoirement royalistes et chouans et paraissent ne pas pouvoir être atteints par la justice républicaine.

Le 8 février 1800, à une heure du matin, la garnison de Guingamp fait sortir une colonne afin de s'opposer à la destruction du télégraphe de Bourbriac. Compte tenu de la distance, cette unité trouve, à son arrivée sur place, l'installation entièrement détruite. En novembre 1794, le capitaine Chaigneau, du génie, aidé de Auffray, ancien ingénieur de Guingamp, a établi le relais du télégraphe Chappe sur Krec'h ar Gaor (282 mètres) puis, à Plougonver, celui de Kermoyec (283 mètres) qui est lui-aussi détruit le 8 février. Cette opération ne doit rien au hasard et la destruction des deux postes est d'évidence un acte concerté dont le but est l'interruption des transmissions républicaines. Y avait-il une garnison au télégraphe de Bourbriac ? Il paraît bien que la réponse soit affirmative. Si l'on en croit l'abbé Loyer, deux petits postes ont été institués en l'an VII (1798-1799) sur la commune, forts de six hommes chacun, l'un au presbytère, dans la salle à manger, et l'autre dans la maison de Marie Rannou, veuve Le Moal à Koat Forn. Chacune de ces unités a reçu six chandelles par homme et par nuit et du bois de chauffage. Après l'affaire du 8 février, la garde du télégraphe est renforcée avec patrouille nocturne, défense de se faire remplacer et rapport quotidien. Comme la maison de Marie Rannou est éloignée, une cabane est construite sur place à la demande de Guillaume Descales, le télégraphier qui a remplacé Laporte.

Le 9 février, une forte colonne chouanne qui a contourné Guingamp par l'est, passe par Squiffiec, Bégard puis Tréglamus. Selon Goudelin, officier de gendarmerie, c'est quelque 300 hommes qui ont effectué ce raid et leur base serait vers Maël-Pestivien et Maël-Carhaix (d'autres disent Corlay et Rostrenen). Le 9 février encore, on signale un millier de chouans à Corlay et 600 à Saint-Nicolas-du-Pélem où ils exécutent un homme de Saint-Gilles-Pligeaux. Les 14 et 15 février, 600¹⁸ d'entre-eux prennent Rostrenen. Cette activité importante masque pourtant une réalité tout autre. Le 19 février, les jeunes gens de Pont-Melvez et des communes des environs, partis suivre les chouans, ont déserté leur camp et sont de retour chez eux, venant de Duault où se trouve une forte concentration d'insurgés. Ces défections dans le camp ennemi ne peuvent que satisfaire les autorités départementales. Celles-ci recommandent vivement la modération à la municipalité de Guingamp. Elles lui demandent d'abandonner tout esprit de revanche en n'infligeant pas d'amendes aux parents de ces jeunes gens et en n'astreignant pas les

communes chouannées à la nourriture de la troupe, pourvu qu'elles soient à jour dans les contributions de l'an VII. Cette offensive sans précédents dans notre région ne doit pas faire illusion : la chouannerie est à bout de course.

X

Depuis le 18 brumaire (9 novembre 1799), la France a une nouvelle direction politique à la tête de laquelle se remarque un jeune général, Napoléon Bonaparte. Habilement, celui-ci joint une politique d'apaisement à ses succès militaires : la conscription est suspendue provisoirement dans les Côtes-du-Nord et la question religieuse trouve sa solution. Une nouvelle constitution est promulguée.

Cette constitution de l'an VIII prévoit, entre autre, le rétablissement des municipalités. A Bourbriac, Mathurin Bourges est nommé maire provisoire du 28 juillet au 7 septembre 1800, date à laquelle il est remplacé par Ambroise Le Guillou-Kergoat, celui-ci assisté de Jean Le Men et François Le Cocq (adjoints), alors qu'on remarque dans le nouveau conseil municipal : Ollivier Le Cocq, Sylvestre Guézennec, Jean Lozahic, Pierre Hillion, Bernard Le Bonté, Bertrand Trovel, Jacques Morizaut, Marc Diridollou (membre du général en 1789), Sébastien Le Men (idem), René Le Pallier (père), Mathurin Bourges, Laurent Le Cocq ; en bref, tous ceux qui ont été omniprésents dans les années précédentes. Guillaume de Kerliviou est également de ce conseil et, quand, le 24 juin 1801, Ambroise Le Guillou-Kergoat part habiter Plésidy (où il a acheté des biens nationaux), le sous-préfet propose cet ancien receveur des devoirs au poste de maire : «Il jouit de la réputation d'homme probe» écrit-il.

En ce début de **XIX^e** siècle, un chapitre, ô combien tumultueux, de l'histoire locale est sur le point de se refermer. Il reste pourtant à panser quelques plaies. L'irréductible Yves Loas est revenu dans son ancienne paroisse dont il se considère toujours le pasteur légitime. Son nom apparaît sur quelques documents et sa signature est suivie de la mention «recteur», puis bientôt, «ex-recteur». V.-J. Le Saint¹⁹, le curé constitutionnel, quitte la commune et gagne Plouézec où il réside en 1801.

En application du concordat le doyenné-curé, nouvellement instauré, reçoit à sa tête un ex-

prêtre constitutionnel : Laurent Gouriou. A son sujet le rapport Boullé dit qu'il est «théologien, de bonnes mœurs, réglé, propre à remplir dignement les fonctions ecclésiastiques». On ne connaît pas l'accueil qu'il reçut dans la nouvelle paroisse.

Bizien du Lézard, l'émigré, est également de retour et rachète une à une ses anciennes propriétés vendues comme biens nationaux. Dans quelles circonstances ce rétablissement a-t-il pu avoir lieu ? Il ne paraît guère pensable qu'il ait pu se produire des pressions physiques ou morales sur les acheteurs comme cela s'est vu ailleurs car, dans ce cas précis, les propriétés n'ont pas été acquises par des paysans. Faut-il conjecturer que Bizien du Lézard ait à ce point préparé son émigration qu'il ait pu faire racheter, tout ou partie de ses propriétés par des hommes de paille ?

Le rôle administratif de Bourbriac, quant à lui, est confirmé en 1802, quand on redéfinit les nouveaux cantons. On ajoute à celui de 1790 les communes de Kerien, Magoar et Senven-Léhart alors qu'on se sépare de Moustéru. Cette prééminence ne peut que réjouir les édiles toujours pointilleux quand il s'agit du prestige communal.

De l'esprit public, de l'impact qu'a laissé la Révolution dans les mentalités, on ne sait rien. Et pourtant, on peut se rendre compte, à posteriori, que cette période va façonner le paysage politique pour de très longues années. En 1806, Monsieur Le Mat, curé- doyen, s'en prend vivement à Ambroise Le Guillou-Kergoat en écrivant au sous-préfet qui envisage de confier à celui-ci le poste de maire : «Vous rendriez un service important aux habitants de la commune mais surtout aux ecclésiastiques en le laissant à côté.»

En 1852 encore, le vicaire de Bourbriac, Monsieur Baudoir, dénonce violemment Alfred Le Guillou-Kergoat, fils d'Ambroise, qui a affronté et battu aux élections le candidat conservateur. Voici pour les «républicains». A l'opposé, on trouve des Guézennec et des Pallier... Ceux-ci, légitimistes jusqu'au bout, ne transigeront jamais, quand Louis Philippe sera poussé jusqu'au trône par la Révolution de 1830, ils ne balanceront pas un seul instant et refuseront de prêter serment de fidélité à ce nouveau pouvoir qu'ils jugent sans aucun doute usurpateur.

¹⁸ Il n'est pas impossible que ces chiffres aient pu être gonflés. En l'An V déjà, les responsables de Callac signalent la tendance qu'ont les gendarmes à l'exagération : ils vont jusqu'à confondre de paisibles ruraux en action de chasse avec une bande de chouans

Quoi qu'il ait pu leur en coûter, et il dut leur en coûter beaucoup, ils auront jusqu'au bout la force de leur conviction. Mais les uns comme les autres, tenant de la République ou du roi, n'ont pu qu'apprécier le retour de la paix civile. Le rétablissement du culte catholique va y contribuer pour beaucoup, l'ordre impérial fera le reste.

Et si les vœux des législateurs de 1789 étaient de donner aux nouveaux départements des pouvoirs administratifs étendus et une autonomie certaine, les nouveaux maîtres, empereurs ou rois, tout en conservant le cadre administratif hérité de la Révolution vont tirer parti des nouvelles structures pour régner sans partage ou peu s'en faut.

Ainsi le mot «gouvernement», jadis concept lointain et tempéré par les contre-pouvoirs provinciaux, va pouvoir prendre toute sa signification... Les signaux du télégraphe, s'agitant sur nos collines d'Argoat à Lanrodec, Bourbriac et Plougonver, vont constamment rappeler l'existence de ce nouveau maître. A n'en pas douter, nos ancêtres dans leurs considérations réciproques ont dû, plus d'une fois, se dire qu'ils étaient entrés dans un autre monde...

Yannick BOTREL

¹⁹ Vincent-Jacques Le Saint : «Prêtre de mérite, beaucoup de talent pour la prédication mais se laisse aller à la boisson» (rapport Boullé).